



[www.Denis-Cailleaux.com](http://www.Denis-Cailleaux.com)

**Denis CAILLEAUX**

*Maître de conférences d'Histoire de l'art et  
d'Archéologie du Moyen Age*

Université de Bourgogne (Dijon)

UMR 5594

Titre de l'étude :

## **Les comptes des Célestins de Sens (1477-1482) : Edition et commentaire**

Auteur : Denis CAILLEAUX  
Maître de conférences d'Histoire de l'art et d'Archéologie du Moyen Age  
Université de Bourgogne (Dijon)  
UMR 5594

Contact : [denis-cailleaux@noos.fr](mailto:denis-cailleaux@noos.fr)  
[denis.cailleaux@u-bourgogne.fr](mailto:denis.cailleaux@u-bourgogne.fr)

Edition : Publié dans  
*Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Age*, études réunies par O.Chapelot  
et P. Benoit, Paris : éditions de EHESS, 1985.

Document web : Copie du texte publié. Format PDF  
Date du document initial : 1985  
Date de révision du document : non révisé

Pour citer ce document :  
CAILLEAUX (Denis)  
« Les comptes des Célestins de Sens (1477-1482) : Edition et commentaire »,  
*Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Age*, études réunies par O.Chapelot  
et P. Benoit, Paris : éditions de EHESS, 1985, p. 117-156.

DENIS CAILLEAUX

*Les comptes de construction  
des Célestins de Sens, 1477-1482 :  
édition et commentaire*

Les Archives Départementales de l'Yonne, à Auxerre, conservent sous la cote H 489 un registre in-4° de cent quatorze feuillets papier, dont une partie est consacrée à la retranscription des dépenses faites entre 1477 et 1482 par le frère Gilles Barrault, « dépositaire » du couvent des Célestins de Sens, c'est-à-dire chargé d'affaire de la communauté, aux fins de faire édifier de nouveaux bâtiments pour son monastère. Ceux-ci consistent principalement en une chapelle, sa sacristie et un cloître.

Ces comptes de construction, objet de notre étude, ne constituent pas la minute originale du journal des dépenses, mais une copie mise au propre, destinée à être présentée pour vérification au supérieur provincial de l'ordre, comme en témoigne la signature de celui-ci figurant au bas de certains feuillets. Les comptes concernent les années 1477 à 1482 et se composent de deux parties distinctes : un compte principal, dont nous donnerons la transcription, et un compte annexe qui regroupe par chapitres des sommes éparses, contenues dans le compte principal. Toutes ces sommes sont exprimées en monnaie tournois.

Le frère Gilles Barrault, rédacteur du document, fait figurer en deux cent quatre-vingt-seize articles les diverses sommes qu'il fut amené à dépenser pour l'achat des matériaux, le salaire des ouvriers, les frais de transport et différentes redevances. Pour chaque article il indique la date, la nature et le montant du versement, calculé en livres, sous et deniers tournois.

Pour faciliter l'analyse de ces comptes, nous avons numéroté chacun des articles et adopté un foliotage artificiel, de 1 à 11, correspondant aux feuillets du registre H 489 consacrés à la retranscription du compte principal. Nous n'avons pas cru nécessaire de rapporter certaines notes marginales figurant sur l'original, car elles n'étaient que l'indication de la nature de la dépense dans l'article en regard. Par contre, nous avons retranscrit, dans la mesure où ils étaient lisibles, certains articles rayés sur l'original en les signalant.

Le dépositaire des Célestins de Sens a recopié ses dépenses sur les pages libres d'un registre censier de son monastère. Cette pratique est une précieuse source d'information, car nous retrouvons dans la liste des censitaires du couvent les noms de plusieurs artisans engagés pour l'édification des nouveaux bâtiments monastiques.

A la suite de la retranscription du texte du compte principal, nous tenterons de dégager quelques éléments concernant la nature des matériaux utilisés, leur provenance et leur prix. Nous procéderons de même avec les ouvriers et les artisans afin d'esquisser une présentation de l'organisation du chantier des Célestins.

Pour situer notre sujet, retenons que la ville de Sens se trouve à cent dix kilomètres au sud-est de Paris. C'était au Moyen Age le siège d'un important archevêché et le point de rencontre de trois influences venues d'Ile-de-France, de Champagne et de Bourgogne. Le monastère des Célestins, relevant de l'ordre de Saint Benoît, avait été fondé vers 1358 par Isabelle de Maisières, veuve d'un conseiller du roi, à la place d'une chapelle dédiée à la Vierge. Premier monastère implanté à l'intérieur des murailles de la cité, le couvent des Célestins s'attira la générosité des fidèles à qui il servit de refuge pendant la guerre de Cent Ans, et se trouva rapidement à la tête d'un important patrimoine, tant en biens fonciers agricoles qu'immobiliers.

#### TEXTE

Fol. 1 r<sup>o</sup>

(1) Sensuivent les mises que Je frère (Giles) Barrault<sup>1</sup> religieux et dépositaire des célestins de Sens ay faictes pour l'édifice de nos église, cloistre et secretainerie<sup>2</sup>, comis a ce faire par vénérable père frère Symon Jolys, prieur dudit monastère.

(2) Et premièrement le XXII<sup>e</sup> jour du moys d'aoust l'an mil CCCC soixante dix sept je baillé pour la quittance du marchié fait avec Philippot Sauvaige, masson qui a prins a faire la massonerie de notre église : XIII s.

(3) Item le II<sup>e</sup> jour de septembre ensuivant pour le vin dudit masson et de ses varlez pour asseoir la première pierre de ladite église, je leur baille : XI s. VI d.

(4) Item le XII<sup>e</sup> jour dudit moys je baille aux Gramins, massons, pour leurs getz et devis de nos dits église et cloistre : XV s.

(5) Item le XIII<sup>e</sup> jour dudit moys de septembre je baille a ung homme qui a pesché du sablon pour l'édifice de ladite église : XXVII s.

(6) Item LXV muis de chaux admenés à plusieurs fois par Félipot de Béon demourant à Soucy jusque aujourd'huy XXVI<sup>e</sup> jour dudit moys de septembre, baillé : XII l. X s.

(7) Item pour despens et mises faictes audit moys de septembre par frère Jehan Allart et Jehan de Reims et ledit masson Phélipot qui furent à Paris acheter des pierres pour ladite église : IIII l. XI s. III d.

Ista pagina capit XX l. VIII s. IX d.

Fol. 1 v<sup>o</sup>

(8) Item le XXV<sup>e</sup> jour dudit moys de septembre baillé pour la quittance du marchié fait avec Jehan Protat, couvreur, pour couvrir l'église : XIII s. IIII d.

(9) Item le XXIII<sup>e</sup> jour du moys d'octobre ensuivant audit an baillé pour neuf milliers de clou à late : XXX s.

(10) Item le derrenier jour dudit moys baillé pour la journée d'un homme qui a esté au boys carré : II s. I d.

- (11) Item le II<sup>e</sup> jour dudit mois d'octobre je baillé à Jehan Protat, couvreur, sur la besongne qu'il doit faire et pour le premier paiement : XXXII s. I d. (Article rayé).
- (12) Item le XIX<sup>e</sup> jour dudit mois pour XXXIX muys de chaulx amenés à plusieurs foiz, baillé : VII l. X s.
- (13) Item ledit jour baillé à Andry Carré, pescheur qui a pesché du sablon. Sur ce qu'on lui doit : XX s.
- (14) Item le XVIII<sup>e</sup> jour du mois de novembre audit an baillé a ung chartier pour amener les pierres de la rivière d'Yonne céant : LXX s.
- (15) Item audit mois d'octobre et de novembre, bien par l'espace de cinq semaines pour aller quérir des pierres à Paris et retourner. Despendu par frère Eustache et Jehan de Reims la somme de : LII s. VI d.
- (16) Item le VI<sup>e</sup> jour du mois de décembre audit an LXXVII baillé au tiellier de Nailly nommé Gilet Maudame pour le premier paiement sur ce qu'il doit avoir de la tuille quil a baillée et quil doit encore bailler : XXX s.
- (17) Item le XIX<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre baillé audit Andry pour la parpaie de LXVI tumbelerées de sablon : X s. IIII d.
- (18) Item ledit jour baillé à ung chartier nommé Estienne Villiers pour avoir admené et charrié ledit sablon : XX s.

Ista pagina capit XIX l. XVIII s. II d.

Fol. 2 r<sup>o</sup>

- (19) Item le XXV<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre baillé audit Gilet Maudame, tiellier, sur la tuille qu'il nous doit bailler : XL s.
- (20) Item le V<sup>e</sup> jour du mois de janvier ensuivant baillé audit tuillier sur ce qu'il doit avoir pour la tuille : IV l. X s.
- (21) Item le VIII<sup>e</sup> jour dudit mois de janvier baillé à Estienne Villiers, le charretier, pour ce qui lui estoit deu d'avoir admené ladite tuille : XIX s. II d.
- (22) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit mois baillé au potier de terre sur les noues et festières qu'il doit faire : XX s.
- (23) Item le XVIII<sup>e</sup> jour dudit mois de janvier baillé à Perrin Levimte pour cinq journées d'avoir esté au bois quarré : X s. V d.
- (24) Item le derrenier jour dudit mois baillé audit Perrin Levimte pour neuf journées d'avoir esté audit boys quarré : XVIII s. IX d.
- (25) Item ledit jour baillé à Jehan Bellirant pour sept journées d'avoir esté audit boys : V s. X d.
- (26) Item ledit jour baillé audit Gilet, tuillier, pour la parpaye de six milliers de tuille : XX s.
- (27) Item ledit jour baillé audit tuillier sur la tuille qu'il nous doit bailler : XX s. (Article rayé).
- (28) Item le XVII<sup>e</sup> jour du mois de feuvrier baillé à deux foiz à Quinault, fourretier<sup>3</sup> des boys de monseigneur de Sens, pour son vin : VIII s. IIII d.
- (29) Item le XVIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Félipot de Béon pour XIII muys de chaulx : L s.
- (30) Item le XIX<sup>e</sup> jour dudit mois baillé au receveur de monseigneur de Sens sur le fourretaige<sup>4</sup> du boys : XXX s.

Ista pagina capit XV l. XII s. VI d.

Fol. 2 v<sup>o</sup>

- (31) Item le XXVII<sup>e</sup> jour du mois de fevrier l'an mil IIIIC LXXVII baillé à Thomas Grassin pour VII journées d'avoir esté au boys carré : XIII s. VI d.
- (32) Item le derrenier jour de fevrier baillé au breton pour trois jours que lui et Bonnevin ont esté au boys : VII s. VI d.
- (33) Item ledit derrenier jour de fevrier baillé à Guillemin Andreau demourant à Moulinons, fendeur de boys, sur dix milliers et demy de late quil nous doit bailler : XXXII s. I d.
- (34) Item ledit jour baillé à Guillaume Bourquerant pour avoir admené de Paris jusque à Sens le demourant de noz pierres : VIII l.
- (35) Item envire la toussains derrenière passée l'an mil IIIIC LXXVII baillé à Jehan Papelart, batelier, pour avoir admené par eau de noz pierres de taille de Paris jusque à Sens la somme de dix escuz d'or vallens : XVI l. X d.
- (36) Item le VII<sup>e</sup> jour de mars baillé pour trois journées dun homme pour avoir aidé à charger et décharger lesdites pierres admenées depuis la rivière d'Yonne céant : V s.
- (37) Item ledit jour pour du platre acheté à Guillaume Hodon, baillé : V s. VII d.
- (38) Item le XII<sup>e</sup> jour dudit mois de mars baillé audit Gilet Maudame, tuillier de Nailly, sur XVIII milliers de tuille qu'il nous doit bailler entricy et la saint Rémy, VI l. (...) compris XX s.T. qu'il eut et doit avoir. Il a depuis baillé de la tuille pour ladite somme.
- (39) Item ledit jour baillé au marinier qui a admené par eau du plon de Paris jusque à Sens : VIII s. IX d.
- (40) Item ledit jour baillé au tabelion pour ung brevet du marchié fait audit tuillier : XI d.

Ista pagina capit XXXIII l. XV s. II d.

Fol. 3 r<sup>o</sup>

- (41) Item le XVI<sup>e</sup> jour dudit mois de mars avant pasques l'an mil IIIIC LXXVII baillé à Thomas Grassin pour trois jours qu'il a aidé à charger les pierres admenées depuis la rivière d'Yonne jusque céant : VI s. III d.
- (42) Item baillé à Paris par le soubz prieur pour mener jusque à la rivière ledit plon : II s. VI d.
- (43) Item le XIX<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Jehannete La Vaulerie pour sept bichez de plastre : VIII s. IX d.
- (44) Item ledit XIX<sup>e</sup> jour dudit mois de mars rabbatu au potier de terre à cause de notre taverne sur ce qu'il doit avoir des noues et festières quil doit faire : XIII s. VIII d.
- (45) Item le XXI<sup>e</sup> jour dudit mois de mars l'an LXXVII, vigille des grans pasques, baillé à Andry Carré, pescheur, sur le sablon qu'il a baillé et qu'il doit encore bailler : X s. I d.
- (46) Item le derrenier jour de mars l'an LXXVIII après pasques baillé à Estienne Villiers, chartier, pour la voiture de dix tumberaux de sablon, VIII s. IIII d.
- (47) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit mois de mars apres pasques lan mil IIIIC LXXVIII baillé à Rolin, potier de Paris, pour VIC XLVIII livres de plon à VI deniers la livre : XVI l. VI s. V d.

(48) Item le VIII<sup>e</sup> jour dudit moys d'avril baillé à Jehanete La Vaulerie pour XX bichez de platre : XXV s.

(49) Item le XI<sup>e</sup> jour dudit moys d'avril baillé à Andry Carré pour la parpaye de cent huit tumbelerées de sablon qu'il pesche pour noz édifices : V s. VI d.

(50) Item, ledit jour baillé à Gervaise Charpentier pour une journée d'avoir esté au boys carré et pour deux autres journées d'avoir esté au boys à chafouder : VII s. VI d.

(51) Item le XXII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Jehan Jolinet compaignon du marché fait avec Guillemin Andreau sur la late qu'ilz nous doivent baillez : LX s.

(52) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit moys d'avril baillé au filz dudit Guillemin Andreau sur la late qu'il nous doit bailler : LXX s.

Ista pagina capit XXVII l. V s.

Fol. 3 v<sup>o</sup>

(53) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit moys d'avril baillé pour des pierres de taille achetées en la ville de Sens : XL s.

(54) Item ledit jour baillé à Grassin et Estienne pour chacun trois jours d'avoir foe<sup>5</sup> la terre de notre église : X s.

(55) Item le XXVIII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Estienne Villier, chartier, pour avoir admené de la riviève d'Yonne jusque céant XXVI tumbelerées de sablon : XX s.

(56) Item ledit jour baillé à Felipot de Béon, cheolier, demourant à Soussy, pour XXVI muys de chaux : V l.

(57) Item le premier jour du moys de may ensuivant baillé à Grassin et Estienne pour chacun trois jours d'avoir foe la terre de notre église : X s.

(58) Item baillé à Gervaise Charpentier pour deux jours d'avoir esté au boys carré : III s. III d.

(59) Item le V<sup>e</sup> jour dudit moys de may baillé pour du voirre blanc acheté pour l'église, la somme de : X l.

(60) Item le VI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Guillemin Bourquerant, marinier, pour l'ardoise et des pierres qu'il a admenées par eau de Paris jusque à Sens, la somme de : X l.

(61) Item le IX<sup>e</sup> jour dudit moys de may baillé à Felipot de Béon pour XXVI muys de chaux : V l.

(62) Item ledit jour baillé encore audit Felipot pour quatre muys de chaux : XVI s. VIII d.

(63) Item ledit jour acheté deux muys de chaux du fils de Simonnet Cognet, la somme de : VIII s. III d.

(64) Item ledit jour baillé à Gervaise pour quatre jours d'avoir aidé à charger les pierres : X s. X d.

(65) Item le XIII<sup>e</sup> jour dudit moys de may baillé à ung homme qui a aydé a apporter le voirre : XXII d.

(66) Item baillé audit potier de terre sur ce qu'il doit avoir pour les noues et festières : V l. III d.

Ista pagina capit XLI l. XVI d.

Fol. 4 r<sup>o</sup>

(67) Item le XV<sup>e</sup> jour du moys de may l'an mil CCCC LXXVIII baillé à Andry Carré pour avoir pesché XXVI tumbelerées de sablon : XI s.

- (68) Item au moys d'avril derrenier passé, acheté à Paris par frère Jehan Hardy trois quarterons et six pierres de taille pour le pris et somme de : XXI l. V s.
- (69) Item audit moys acheté audit lieu de Paris par ledit frère Jehan Hardy cinq milliers d'ardoise, la somme : XXII l.
- (70) Item baillé à Jaquinot Larchier, demourant à Serisiez, pour quatre milliers de merrain à lembrurer : XXXV l.
- (71) Item au moys de septembre l'an LXXVII acheté en la ville de Paris par frère Jehan Alart, célestin de Sens, des pierres de taille pour notre église et cloistre, de Jehan Chatvau et d'Amaurry Canape, carriers demourants en la ville de Paris, pour la somme de : LXX l. XI s. IX d.
- (72) Item le XVI<sup>e</sup> jour du moys de may l'an LXXVIII baillé à Jehan Gramin, chambrilleux, pour avoir fait la cloison de la nef : XII s. VI d.
- (73) Item à Thomas Grassin pour une journée d'avoir esté aux pierres : XX d.
- (74) Item ledit jour baillé pour la quitance du marché fait avec Jacquinot Larchier pour le merrain des chaires : X s. (Article rayé).
- (75) Item le XVIII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé au receveur de monseigneur de Sens pour le fourretaige des boys : XI s.
- (76) Item le XX<sup>e</sup> jour dudit moys de may baillé encore à Thibault Villauvan, demourant à Serisiez, sur ladite late : LVIII s.
- (77) Item ledit jour baillé pour douze tumbelerées de menues pierres pour la massonerie : XX s.
- (78) Item ledit jour baillé à Jehanete Vaulerie pour trois bichez de platre : III s. IX d.
- (79) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit moys de may baillé audit Thibault Villauvan pour la parpaye de X milliers et demi de late : XXX s.
- (80) Item ledit jour baillé à Gervaise Charpentier pour avoir esté trois jours avec notre chartier : V s. VI d.
- (81) Item ledit jour acheté de vieille pierre de taille pour la somme de : XXXVI s. VIII d.
- (82) Item ledit jour baillé au potier de terre pour la parpaye de VIIC nous et quarteron et demy de festeaux<sup>6</sup> : XX s.

Ista pagina capit VIII XX l. XV s. X d.

Fol. 4 v<sup>o</sup>

- (83) Item le XXVIII<sup>e</sup> jour du moys de may l'an mil IIIIc LXXVIII baillé à Pierre Soissay pour XXVIII tumbelerées de pierres menues à massonner : XL s.
- (84) Item le pénultième jour dudit moys baillé à Félipot de Béon, cheolier demourant à Soussy, pour quinze muys de chaulx : LVIII s. IIII d.
- (85) Item le derrenier jour dudit moys baillé à Andry Carré pour XI tumbelerées de sablon : IIII s. VII d.
- (86) Item le VII<sup>e</sup> jour de juing baillé à Thibault Grassin pour deux journées d'avoir esté au boys carré : III s. VIII d.
- (87) Item le X<sup>e</sup> jour dudit moys de juing baillé pour quatre livres d'estain à souldoye pour le verriez : X s.
- (88) Item le XI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Thibault Villauvan sur L s. quil doit avoir pour demy millier de late à ardoise qu'il a admené aujourd'huy : XXXII s. I d. (Article rayé).

(89) Item le XIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Jehan Bellirant pour deux jours d'avoir esté aux menus grès : XX d.

(90) Item le XX<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Thibault Villauvan pour XIII cent de late à ardoise : VII. X s.

(91) Item ledit jour baillé pour XII journées de meneuvres qui ont osté le poussier de l'église : XXV s.

(92) Item ledit jour despendu en quitance pour le marchié fait avec le serrurier pour le besongnes de l'église : X s. X d.

(93) Item despendu audit mois, pour l'espace d'environ XV jours par beaupère le prieur et Laurens pour aller à Paris et retourner pour les affers de l'église : LVI s. II d.

(94) Item le derrenier jour de juing baillé à Guillaume Bourquerant pour avoir amené par eau de Paris jusque à Sens XX milliers d'ardoise et du plon : VII l.

(95) Item le premier jour de juillet baillé à Estienne de Villier, chartier, pour avoir charié jusque céant l'ardoise : XXVII s. VI d.

(96) Item ledit jour baillé à ung homme qui a aidé à charger ladite ardoise : XI d.

(97) Item le V<sup>e</sup> jour dudit mois de juillet baillé à Guillaume Martin, de Coulours, sur le clou à late qui doit bailler : XXXII s. I d.

Ista pagina capit XXVI l. XI d.

Fol. 5 r<sup>o</sup>

(98) Item le VI<sup>e</sup> jour dudit mois de juillet baillé à Félipot de Béon, cheolier, pour V muys de chaulx : XX s. X d.

(99) Item le X<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Gilet Maudame, tuillier de Nailly, pour trois milliers de tuille : IIII l. X s.

(100) Il a payé en tuille l'argent qu'on lui avoit presté jusque aujourd'huy.

(101) Item ledit jour baillé pour des esselles pour faire le fenestraige du clochier : V s. VI d.

(102) Item ledit jour baillé pour XIII livres et III quarterons d'estain pour entamer le plon de l'église : XXXI s. XI d.

(103) Item au mois de juing l'an LXXVIII acheté à Paris ung coq pour notre clochier qui a cousté en doreuse et en tout la somme de : LXV s.

(104) Item pour ung saulmon de plon qui poise huit cent LIIII livres baillé : XXI l. VII s.

(105) Item pour vingt milliers d'ardoise achetés à Paris baillé la somme de : IIII xx l.

(106) Item baillé audit lieu de Paris pour le salaire de plusieurs hommes qui ont charié, chargé, déchargé et acoustré ladite ardoise : LV s. III d.

(107) Item le XII<sup>e</sup> jour dudit mois de juillet baillé à Carré pour XXVI tumbelerées de sablon : XI s.

(108) Item ledit jour baillé à Estienne de Villiers, chartier, pour avoir admené neuf tumbelerées de sablon : VII s. VI d.

(109) Item ledit jour baillé audit Estienne pour avoir admené demy milier de tuille : IIII s. II d.

(110) Item le XV<sup>e</sup> jour dudit mois baillé en clou d'un dour pour le clochier : V s. V d.

(111) Item le XVII<sup>e</sup> jour dudit mois de juillet baillé à Guillaume Martin, de Coulours, cloutier, sur le clou qu'il doit bailler : XXXIII s.

(112) Item le XXII<sup>e</sup> jour de juillet baillé pour neuf muys de chaux: XXXVII s. VI d.

Ista pagina capit cent XIX l. XIII s. I d.

Fol. 5 v<sup>o</sup>

(113) Item baillé à Philippot Sauvaige, notre maçon, les quatre sextiers de blé froment qui lui avoient esté promis pour le marché fait de la massonnerie pour: LXVI s. VIII d.

(114) Item le XXII<sup>e</sup> jour du mois de juillet l'an LXXVIII baillé audit Philippot le muy de vin qui lui avoit esté promi, pour ce: IIII l.

(115) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Guillaume Andreau, de Moulinons, pour VIIC de late à ardoise: LXX s.

(116) Item le XXVIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à La Vaulerie pour XII bichez de platre: XV s.

(117) Item le XVI<sup>e</sup> jour dudit mois d'aoust baillé au filz de Guillaume Martin, cloutier de Coulours, pour la parpaye de XI miliers et demi de clou à tuille et pour VI miliers de clou à ardoise qu'il a baillé aujourd'huy: XLII s. XI d.

(118) Item ledit jour baillé au cheolier pour huit muys de chaux: XXXIII s. IIII d.

(119) Item le XVIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Gilet Maudame tuillier demourant à Nailly, pour quatre miliers de tuille: VI l.

(120) Item le XX<sup>e</sup> jour dudit mois d'aoust baillé aux compaignons qui ont montée la croix du clochier: X s.

(121) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit mois d'aoust baillé pour neuf tumbelerées de menues pierres: XVIII s. IX d.

(122) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit mois d'aoust baillé pour quatre charretées de platre: LXXIII s. IIII d.

(123) Item le XXIX<sup>e</sup> jour dudit mois d'aoust baillé au tuillier pour troys miliers de tuille: IIII l. X s.

(124) Item le V<sup>e</sup> jour de septembre baillé à La Vaulerie pour quatre bichez de platre: V s.

(125) Item ledit jour baillé à ung homme pour trois jours d'avoir cuit et batu du platre: V s.

(126) Item le VI<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Carré pour XV tumbelerées de sablon: VI s. V d.

Ista pagina capit XXXI l. XVI s. V d.

Fol. 6 r<sup>o</sup>

(127) Item le XII<sup>e</sup> jour dudit mois de septembre baillé à Carré pour XIII tumbelerées de sablon: V s. VI d.

(128) Item le XIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à ung homme qui a batu du platre pour six journées: X s.

(129) Item ledit jour baillé à Henry Sporart pour la façon de deux huys pour l'église: XXV s.

(130) Item le XIX<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Jehan Gramin pour une aisselle de grox boys pour battre le plon: III s. V d.

(131) Item baillé ledit jour audit Gramin pour une journée d'avoir transporté le toit à l'orloge: III s. IIII d.

- (132) Item ledit jour baillé pour du fil d'archel : XI d.
- (133) Item ledit jour baillé pour XV muys de chaux : LXI s. V d.
- (134) Item le XXI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour trois miliers de clou à ardoise que on a achetez en ceste ville : XII s. VI d.
- (135) Item le XXII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé au cloutier pour XVIII miliers de clou à late et pour trois miliers de clou à ardoise : LXXIII s. VII d.
- (136) Item le XXV<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Estienne, meneuvre, pour cinq journées qu'il a esté tant pour batre et passer du platre que autres choses : VIII s. IIII d.
- (137) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Estienne de Villiers, charretier, pour avoir charié deux miliers de tuille et XVII tumbelerées de sablon : XXX s.
- (138) Item le III<sup>e</sup> jour d'octobre baillé pour demye journée d'un homme à aider à mettre les entablements : XII d.
- (139) Item le VI<sup>e</sup> jour dudit moys d'octobre baillé au tuillier pour six miliers de tuille : IX l.
- (140) Item ledit jour baillé au cloutier pour XXV miliers de clou à ardoise : V l. IIII s. II d.
- (141) Item le XXV<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à ung charpentier pour avoir aidé à monter la croix de grè sur l'église : IIII s. VII d.

Ista pagina capit XXV l. XIX s. IX d.

Fol. 6 v<sup>o</sup>

- (142) Item le XXVI<sup>e</sup> jour d'octobre l'an LXXVIII baillé à Jehan Gramin pour une journée qu'il a remuées la chaires : II s. VI d.
- (143) Item le IX<sup>e</sup> jour du moys de novembre baillé pour quatre bichez de platre pour le planchier de la secretenerie : V s.
- (144) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour XIII journées d'aucuns hommes qui ont cuit et batu du platre : XXIII s. X d.
- (145) Item le XV<sup>e</sup> jour du moys de décembre baillé à ung homme nommé Estienne pour ce qu'il fut ung jour à aider à monter la croix de pierre sur notre église : XX d.
- (146) Item donné à Guillaume Vigneron, charpentier (...) de la charpente de l'église : XL s. (Article rayé, illisible).
- (147) Item le jour des roys VI<sup>e</sup> jour de janvier baillé au platrier pour VI jours de luy et son varlet : XXII s. VI d.
- (148) Item acheté à Paris envire Noël l'an LXXVIII, IIIIC XLII livres de plon, lequel a cousté la somme de : XI l. XI s. VIII d.
- (149) Item pour l'ademenage jusque à la rivière : XI d.
- (150) Item pour admener par eau de Paris jusque à Sens ledit plon, baillé : XII s. VI d.
- (151) Item acheté encore XLVIII livres de plon en table pour la somme de : XXX s.
- (152) Item le XIII<sup>e</sup> jour de janvier baillé en grox clou pour le clochier : XI d.
- (153) Item le XVI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Périnet Coignet, maçon, pour cinq jours de son mestier : XII s. VI d.
- (154) Item ledit jour baillé à Jehan Coignet, son frère, aussi maçon, pour sept jours de son mestier : XVII s. VI d.
- (155) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Jehan Coignet pour quatre journées : X s.

(156) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour avoir de grox clou pour le clochier : II s. VI d.

(157) Item baillé pour l'uis du cloistre : XXIII s. IIII d.

(158) Item le XXVII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à deux hommes pour avoir fait la charpenterie de la terrasse du clochier : XXVI s. III d.

Ista pagina capit XXI l. III s. I d.

Fol: 7 r<sup>o</sup>

(159) Item le pénultième jour dudit moys de janvier baillé à Jehan Cognet, maçon, pour cinq journées : XII s. VI d.

(160) Item ledit jour baillé à Perronet Cognet, son frère, pour quatre journées : X s.

(161) Item le V<sup>e</sup> jour de fevrier baillé au maistre des euvres pour six jours, nommé Perin Gramin : XX s.

(162) Item le VI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Périnet Cognet : XVI s. III d.

(163) Item ledit jour baillé à Jehan Cognet pour cinq journées : XII s. VI d.

(164) Item ledit jour baillé pour XIII muys de chaux : L s.

(165) Item le X<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour trois tumbelerées de menu sablon : XXII d.

(166) Item le XIII<sup>e</sup> jour dudit moys de fevrier baillé audit Périn Gramin pour six jours : XX s.

(167) Item ledit jour baillé à Périnet Cognet, maçon, pour quatre jours et demy : XI s. III d.

(168) Item ledit jours baillé à Jehan Cognet, maçon, pour six jours de son mestier de maçonerie : XV s.

(169) Item le XX<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Périn Gramin, maçon, pour six journées de son mestier : XX s.

(170) Item ledit jour baillé à Jehan Cognet, maçon, pour cinq journées de son mestier : XII s. VI d.

(171) Item le pénultième jour dudit moys baillé audit Jehan Cognet : XII s. VI d.

(172) Item ledit jour acheté de l'estain pour entamer le plon du clochier pour XXV livres, chacun livre II s. VIII d. font la somme de : LXVII s. VIII d.

(173) Item pour demy livre de mine de plon pour le clochier : XX d.

(174) Item baillé à Paris pour six cent et huit livres de plon : XVI l.

(175) Item pour mener ledit plon depuis l'estal du marchand jusque à la rivière baillé : II s.

(176) Item pour l'admenaige dudit plon par eau depuis Paris jusque en la ville de Sens baillé : X s.

(177) Item baillé à ung homme pour III livres et demye de plon : XVII d.

Ista pagina capit XXX l. XVI s. X d.

Fol. 7 v<sup>o</sup>

(178) Item le VI<sup>e</sup> jour du moys de mars l'an mil IIIIc LXXVIII baillé à Jehan Cognet pour six jours de son mestier : XXII s. VI d.

(179) Item le XIII<sup>e</sup> jour dudit moys de mars baillé audit Jehan Cognet pour six journées : XXII s. VI d.

- (180) Item ledit jour baillé à Loys Milet, meneuvre, pour trois journées : VI s. III d.
- (181) Item le XX<sup>e</sup> jour dudit moys baillé audit Jehan Cognet pour cinq jours et demy : XX s. VII d.
- (182) Item ledit jour baillé audit Loys Milet pour quatre jours et demy : IX s. IIII d.
- (183) Item le XXVII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé audit Loys pour cinq journées : X s. V d.
- (184) Item ledit jour baillé audit Jehan Cognet pour cinq journées : XVIII s. IX d.
- (185) Item ledit jour baillé à Jehan Frémy sur sa façon du befroy : XLV s. IIII d.
- (186) Item le premier jour d'avril baillé pour huit jours de maçons et meneuvres pour estoper<sup>7</sup> l'uys de l'église : XXI s. III d.
- (187) Item le III<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Jehan Cognet pour six jours de son mestier : XXII s. VI d.
- (188) Item ledit jour baillé à la femme de Loys Milet, meneuvre, pour deux jours : IIII s. II d.
- (189) Item ledit jour baillé à Jehan Frémy sur la façon du befroy encores : XL s.
- (190) Item baillé à Quarré pour VIII tumbelerées de sablon : III s. VIII d.
- (191) Item le VI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Jehan Guillemolle pour avoir ferré les cloches de l'église : V s. X d.
- (192) Item ledit jour baillé pour trois bichez de plastre : III s. IX d.
- (193) Item le VII<sup>e</sup> jour baillé pour VI bichez de plastre : VII s. VI d.
- (194) Item le X<sup>e</sup> jour baillé à Jehan Cognet pour cinq jours : XVIII s. IX d.
- (195) Item ledit jour pour deux jours de meneuvres baillé : V s. V d.
- (196) Item jour baillé pour IIIc de late à ardoise : XXX s.
- (197) Item le XVII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Jehan Cognet pour trois journées de son mestier : XI s. III d.

Ista pagina capit XVI l. IX s. IX d.

Fol. 8 r<sup>o</sup>

- (198) Item le XXII<sup>e</sup> jour dudit moys d'avril après pasques l'an LXXIX baillé à Quinault, fourretier des boys de monseigneur de Sens pour la parpaye des boys que avons euz : XL s.
- (199) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Carré pour XXVI tumbelerées de sablon : XI s.
- (200) Item ledit jour baillé à Jehan Cognet pour six journées : XXIII s. IX d.
- (201) Item le XXVIII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour cinq bichez de platre pour (...): VI s. III d.
- (202) Item ledit jour baillé à Jaquin Le Beau pour une journée de lui et de son filz : IIII s. VII d.
- (203) Item ledit jour pour une journée de ung meneuvre pour servir lesdits massons : XX d.
- (204) Item le pénultième jour dudit moys baillé à Guillaume Vigneron, charpentier, pour avoir mil des ch... au lieu du vieil clochier : XX d.
- (205) Item ledit jour baillé à Loys Milet pour six journées : XII s. VI d.
- (206) Item le VI<sup>e</sup> jour de may ensuivant baillé à Jean Frémy pour la parpaye du befroy : XX s.

- (207) Item le VII<sup>e</sup> jour baillé pour quatre sextiers de platre : XXVI s. VIII d.  
 (208) Item ledit jour du plon pour le clochier : XII d.  
 (209) Item le XIX<sup>e</sup> jour du plon pour le clochier : IX s. VII d.  
 (210) Item le XXII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à pierre (...) pour plusieurs journées d'avoir (...) et (...) l'église de tuilles : XXXIII s. IIII d.  
 (211) Item le XXIX<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Droyn Gramin sur (...) qu'il doit avoir sur (...) de la secretenerie : XL s.  
 (212) Item le V<sup>e</sup> jour de juing baillé pour IX bichez et demy de platre à La Vaulerie : XI s. X d.

Ista pagina capit XII l. III s. X d.

Fol. 8 v<sup>o</sup>

- (213) Item le IX<sup>e</sup> jour du moys de juing l'an mil IIIIc LXXIX baillé à Perrin Gramin et Droyn Gramin son filz, maçons, sur ce qu'ilz doivent avoir de notre cloistre et de la secretenerie la somme de : LXXI s. X d.  
 (214) Item le XX<sup>e</sup> jour dudit moys baillé audits Gramins sur ladite besoigne : XX s.  
 (215) Item acheté à Paris par frère Jehan Hardy, huit pierres de taille, pour ce : XLVIII s. IIII d.  
 (216) Item pour une charretée de quarreaux, six à la voye, baillé XI s : VIII d.  
 (217) Item baillé au maçon qui mesura les pierres : XI d.  
 (218) Item pour les despens dudit Hardy pour aller à Paris pour lesdits grès : VI s.  
 (219) Item pour passer et repasser à Paris à cause desdits grès : XVIII d.  
 (220) Item à Paris à deux compaignons baillé pour charger lesdites pierres en la nasselle<sup>8</sup> pour mener à Sens : V s.  
 (221) Item baillé au marinnier pour avoir admené par eau de Paris à Sens lesdites pierres : XXXII s. I d.  
 (222) Item baillé à Sens à deux compaignons pour décharger lesdites pierres : X d.  
 (223) Item le XXVI<sup>e</sup> jour de juing baillé ausdits Gramins Perrin et Droyn : XX s.  
 (224) Item le III<sup>e</sup> jour de juillet baillé à Perrin Gramin tout en quitance : XX s. V d.

Ista pagina capit XI l. XVIII s. VII d.

Fol. 9 r<sup>o</sup>

- (225) Item le XI<sup>e</sup> jour de juillet baillé pour cinq miliers et demy de tuille pour le cloistre : V l. XIX s. II d.  
 (226) Item le XVII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à Droyn Gramin en argent sur ce qu'il doit avoir : XV s.  
 (227) Item ledit jour lui rabbatu à cause de despense qu'il fait en notre taverne : XVII s. III d.  
 (228) Item ledit jour lui rabbatu pour le demy muy de petit vin qu'il avoit eu envire le caresme : XVI s.  
 (229) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à son père Perrin Gramin : X s.  
 (230) Item le XXV<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour une journée d'ung homme d'aller aux boys : II s. VI d.  
 (231) Item le pénultième jour dudit moys pays audit Droyn Gramin en vin, à plusieurs foiz en notre taverne : XII s. X d.

(232) Item ledit jour baillé en argent audit Droin Gramin la somme de : XV s.

(233) Item ledit jour baillé ausdits Gramins assemblement pour avoir arrachées les pierres du mur de l'église et pour la fenestre du réfectoire et pour une terrasse du cloistre : X s.

(234) Item baillé pour cinq milliers de clou à late pour le cloistre et pour ung cent de clou à choiseau : XIX s. II d.

(235) Item le VIII<sup>e</sup> jour d'aoust ensuivant, baillé pour trois milliers et deux cent et demy de tuille pour le cloistre : LXX s.

(236) Item le XIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Droin Gramin pour avoir estoupé et maçonné le pertuis du celier du cloistre : VIII s. III d.

Ista pagina capit XV l. XV s. III d.

Fol. 9 v<sup>o</sup>

(237) Item le XXI<sup>e</sup> jour du mois d'aoust l'an mil CCCC LXXIX baillé à Droin Gramin pour ce qu'il a fait pour accroistre le fenestre de la secretenerie que la foudre a fait cassez : X s. T.

(238) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé pour six charretées de platre : IIII l.

(239) Item le XXVIII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé pour ung bichez de platre pour la secretenerie : XV d.

(240) Item le V<sup>e</sup> jour de septembre ensuivant baillé à Droin Gramin sur ce qu'on lui peut devoir du premier marché : XXIII s. VIII d.

(241) Item le XVII<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à Michau de Béon demourand à Sousse, pour XVI muys de chaux : LXI s. IX d.

(242) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit mois baillé à ung maçon pour quatre jours et demy d'avoir maçonné la chambre du secretain<sup>9</sup> : X s.

(243) Item baillé à ung homme pour porter en couvert le lamburiez : II s. VI d.

(244) Item baillé à Thibault Grassin pour six jours au boys carré : X s.

(245) Item le XVI<sup>e</sup> jour d'octobre ensuivant baillé audit cheolier de Soucy pour sept muys de chaux : XXIX s. II d.

(246) (Article rayé, illisible).

(247) Item ledit jour baillé audit paintre pour avoir mis à point la verrigne dans la rue : VII s. VI d.

(248) (Article rayé, illisible).

(249) Item ledit jour baillé à ung homme qui a apporté céant le vieil mortier de l'église qui estoit en la rue : XV d.

(250) Item baillé au charpentier Guillaume Vigneron qui a esté deux jours luy et son père pour faire la chambre du secretain : VII s. IIII d.

(251) Item baillé audit Guillaume Vigneron pour avoir accary deux cent toyses de boys : LX s.

(252) Item baillé au receveur de monseigneur de Sens pour ledit boys : XII s. VI d.

(253) Item baillé à Quinault, fourretier, pour ledit boys. V s.

Ista pagina capit XVI l. XXIII d.

Fol. 10 r<sup>o</sup>

(254) Item baillé à ung paintre de Paris pour le patron de la verrigne de notre secretenerie : VI l. VIII s. IIII d.

- (255) Item le XII<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil IIIc LXXIX baillé pour quatre tumbelerées de menus grès à faire la montée : X s.
- (256) Item le XXI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé à ung homme pour avoir cuit et batu et passé XVI muys de platre : XX s.
- (257) Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour VI tumbelerées de menus grès pour la montée du dortouer : XII s. VI d.
- (258) Item le VIII<sup>e</sup> jour de décembre ensuivant baillé pour deux muys de chaulx : VIII s. III d.
- (259) Item le XI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour trois muys de chaulx : XII s. VI d.
- (260) Item ledit jour baillé à Droin Gramin sur ce qu'on lui peut devoir du premier marchié de la secretenerie : X s.
- (261) Item le IIII<sup>e</sup> jour de janvier ensuivant baillé audit Droin Gramin sur LX sous qu'on lui devoit de reste du premier marchié de la secretenerie : XX s.
- (262) Item le XXVIII<sup>e</sup> jour de janvier baillé à plusieurs foiz à Adam des Essars pour trois miliers et demy de carreaux : VII l.
- (263) Item ledit jour baillé à deux hommes pour advoir cuit et batu dix sextiers et cinq bichez de platre : XIII s. III d.
- (264) Item le XXIII<sup>e</sup> jour de février ensuivant baillé à Michau de Béon, cheolier, demourand à Sousy, pour V muys de chaulx : XX s. X d.
- (265) Item le VI<sup>e</sup> jour de mars avant pasques l'an LXXIX baillé à Loys Guerin, serrurier, pour la façon de grant trellis de la verrigne de la secretenerie et pour plusieurs autres besoignes de son mestier, tant à l'église que ailleurs, jusque audit jour, de compte fait avec lui de toutes choses : V l. VIII d.
- (266) Item le XXII<sup>e</sup> jour de mars baillé pour deux sextiers et ung bichet de platre : XX s. X d.
- (267) Item le XXVI<sup>e</sup> jour dudit moys baillé pour six bichez de platre : VII s. VI d.
- (268) Item le II<sup>e</sup> jour du moys de juing, baillé à Droin Gramin pour deux jours de ses varlez à faire luys près la barberie<sup>10</sup> : VI s. IX d.
- (269) Item ledit jour baillé pour XVI bichez de platre pour attacher le trellis de fer de la secretenerie et pour faire l'uys près la barberie : XX s.

Ista pagina capit XXVII l. XI s. VII d.

Fol. 10 v<sup>o</sup>

- (270) (Article rayé, illisible).
- (271) Paiements faiz dès la première visitance du provincial Maynard<sup>11</sup>, faicte le XIII<sup>e</sup> jour de juillet l'an mil IIIc IIIIxx.
- (272) Item baillé à plusieurs foiz paravant ladite visitation à Jacquet Ympe, verrier, pour les verrignes de notre église : XI l. XII s. VIII d.
- (273) Item baillé paravant ladite visitation à Jehan Protat, couvreur, à plusieurs foiz pour avoir couvert d'ardoise et de tuille notre église et cloistre et pour avoir plomé le clochier : LIIII l. XI s. VIII d.
- (274) Item baillé paravant ladite visitation à Jehan Guillemolle serrurier, à cause des besoignes quil a faites de son mestier tant en l'église que au clochier que aussi à faire la croix du clochier : XXIII l. XVII d.
- (275) (Article rayé, illisible).

(276) Item paravant ladite visitation baillé à Philippot Sauvaige, maçon, pour les premiers édifices de maçonnerie de l'église, cloistre et secretenerie: VIIIxx VI l. XV s. VIII d.

(277) Item paravant ladite visitation baillé à Jehan Frémy, charpentier, pour la façon de l'église, du clochier, secretenerie, cloistre: CC et XX l.

(278) Item baillé paravant ladite visitation à Jaquinot Larchier de Serisiers, sur XXX livres qu'il devoit avoir pour le boys des chaires de l'église: XVI l. II s. I d.

(279) (Article rayé, illisible).

Ista pagina capit CCCC IIIxx XII l. XIII s. VII d.

Fol. 11 r<sup>o</sup>

(280) Item jay encores baillées devand ladite visitance les sommes qui s'ensuivent, lesquelles sont escomptées ailleurs en ce papier cy après<sup>12</sup>. C'est assavoir à Pierre Gramin et Droin son filz, maçons: XLI l.

(281) (Article rayé, illisible).

(282) S'ensuivent que j'ay baillé depuis la visitation de beaupère le provincial frère Estienne Maynard, fete le XIII<sup>e</sup> jour de juillet l'an mil IIIc IIIxx.

(283) Et premièrement le cinqesme jour d'aoust l'an IIIxx baillé à Jaquinot Larchier demourand à Serisiez pour la parpaye de XXX livres quil devoit avoir pour le boys des chaires de notre église: XIII l. VII s. XI d.

(284) Item baillé à ung peintre de Paris pour avoir fait le patron de la verrigne de notre secretenerie, quatre escuz d'or vallens: VI l. X s.

(285) Item baillé à Perin Du Four, serrurier, pour deux serrures pour les huys de l'église neufve: XX s.

(286) Item baillé à ung verrier de Paris pour la façon de nostre verrigne de la secretenerie: XIX l. X s.

(287) Item pour la ferrure de ladite verrigne fete à Paris, baillé: XL s.

(288) Item baillé à Sens en verre et pers pour ladite verrigne: III s. IIII d.

(289) Item baillé pour XIIIII verges de fer au serrurier pour ladite verrigne: II s. IX d.

(290) Item baillé à ung maçon et à ung verrier pour asseoir ladite verrigne: X s.

(291) Item baillé pour deux bichez de platre pour asseoir ladite verrigne: II s. VI d.

(292) Item baillé environs la toussaint l'an mil IIIc IIIxx à ung tuillier demourand à Soussy pour cinq milliers et trois cent de quarreaux pour quarreler notre église neufve: VII l. XV s.

(293) (Article rayé, illisible).

(294) Item le derrenier jour de janvier l'an mil IIIc IIIxx et ung, je baillé à Henry Sportart, chambrilleux, pour le lambrevil qu'il a fait jusque audit jour: VI l.

(295) Item le premier jour de décembre précédent fut rabatu à feu Jehan Gramin, chambrilleux, V livres du lambrevil qu'il avoit fait pour raison et au lieu des molures du cloistre qu'il devoit parfaire.

(296) Item le XII<sup>e</sup> jour de février ensuivant l'an IIIc IIIxx et ung baillé à Perin Jaquet pour la serrure de l'uys du cloistre: XX s.

Ista pagina capit LVIII l. XVIII d.

Tous les édifices XIIc LXVIII livres X sous tournois<sup>13</sup>.

## I. LES TRAVAUX : NATURE ET PROGRESSION

Les travaux que les Célestins entreprennent à partir de 1477 consistent en l'édification d'une nouvelle église conventuelle, de sa sacristie — dite *secretenerie* — et du cloître. Quelques ouvrages secondaires furent également réalisés : chambre du sacristain, escalier du dortoir.

Le monastère avait été établi vers 1358 à la place d'une chapelle dédiée à la Vierge, mais au début du XV<sup>e</sup> siècle de profondes modifications interviennent dans les bâtiments : en 1415 la chapelle est dédiée, en 1417 les moines font édifier « une magnifique infirmerie et deux corps de logis de toute beauté, le tout de brique et de pierre de taille ». En 1420, le cloître est achevé et va désormais recevoir la sépulture de riches bourgeois sénonais désireux de reposer au milieu des religieux<sup>14</sup>.

Pendant les Célestins ne conservèrent pas longtemps ces bâtiments puisque, moins de soixante ans plus tard, ils les reconstruisaient partiellement. A la suite de quelles circonstances ces modifications furent-elles nécessaires ? Les textes ne le précisent pas. Si la chapelle avait été détruite par un incendie ou une catastrophe de cette nature, les écrits — nombreux pour cette période — en auraient fait mention. Ce n'est pas le cas et c'est donc plus simplement à la prospérité du couvent, aux nécessités de la mode ou à la soif de bâtir, fréquente chez les religieux du Moyen Age, qu'il faut attribuer le lancement des nouveaux travaux.

Le couvent des Célestins de Sens est riche, en cette seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Après des débuts difficiles, les donations de terres et de rentes ont afflué et, dès 1437, lorsqu'une taxe extraordinaire est imposée au clergé sénonais, les Célestins sont taxés pour dix livres sur les cent livres demandées à l'ensemble des communautés, ce qui les place à égalité d'imposition avec les plus anciennes abbayes.

Les travaux — dont le compte de construction étudié ici rend compte — posent un problème : que devint l'ancienne chapelle ? Aucun document ne fait mention de sommes dépensées pour sa démolition. Dans ce cas, doit-on considérer que l'église de 1415 fut conservée — ce qui n'est guère plausible —, ou que les travaux de 1477 ne furent que de simples aménagements d'un édifice ancien ? Cette dernière hypothèse étant irrecevable en raison des sommes engagées et de la durée des travaux, nous devons envisager qu'il existait un autre compte où figuraient des sommes dépensées préalablement à 1477 et qui avaient trait à la destruction des édifices anciens.

La construction des nouveaux bâtiments fut menée sur trente-quatre mois, selon plusieurs campagnes de travaux. Le premier édifice reconstruit — et le principal — fut l'église, dont la première pierre fut posée le 2 septembre 1477, ceci à titre symbolique, les premiers grands travaux ne commençant qu'en mars suivant. L'automne 1477 voit l'achat de chaux et de sable, indicateurs d'ouvrages de maçonnerie, peut-être liés au creusement des fondations, mais ceux-ci cessent avec l'hiver pour ne reprendre qu'en mars. Les mois d'avril à août 1478 connurent une grande activité,

et en septembre on était en mesure de travailler à « la cloison de la nef » et au clocher. Les travaux de gros œuvre auraient ainsi été réalisés en sept mois.

Les charpentiers interviennent dès le mois d'octobre 1478 et travaillent sans interruption jusqu'en mars, ce qui montre que l'hiver 1478-1479 fut peu rigoureux. Dès le mois de décembre 1478 une croix était hissée sur la nouvelle église et en janvier et février on œuvrait au clocher. Avant le mois de mai le couvreur pouvait entrer en action, alors que dans le même temps, de février à avril, des maçons travaillaient encore à l'église, achevant peut-être le gros œuvre.

A partir de novembre 1478, les ouvriers sont à l'ouvrage pour édifier la sacristie et la chambre du sacristain. Les travaux se poursuivent durant l'été 1479, tandis que l'on s'affaire également au cloître. En septembre 1479 la chambre du sacristain est maçonnée et en octobre on en fait la charpente. Le gros œuvre est alors terminé et les moines font nettoyer le chantier; le « vieil mortier » qui était dans la rue est transporté à l'intérieur du monastère (art. 249).

De novembre 1479 à février 1480, période d'hiver, les activités se ralentissent pour ne reprendre qu'en mars avec l'intervention du serrurier, puis en juin avec quelques petits ouvrages au cloître et près de la « barberie ». Le mois de juillet 1480 voit la visite au monastère de Sens du frère Étienne Maynard, provincial des Célestins de France, venu inspecter les travaux et vérifier la comptabilité. Ensuite commencent les travaux d'aménagement et de décoration. En août 1480, les vitraux sont mis en place. En novembre 1481, la chapelle est carrelée, puis, en janvier 1482, les derniers aménagements sont effectués par le menuisier.

La nouvelle chapelle des Célestins de Sens ne fut consacrée qu'en 1512, le 21 mars, par l'évêque franciscain Jean de Médina, auxiliaire de l'archevêque Tristan de Salazar. Elle mesurait neuf toises dix pieds de long, du côté de la rue, soit près de vingt et un mètres. Une partie des travaux aurait été financée par les Célestins de Paris, en échange de la fondation de sept messes<sup>15</sup>.

Les vues « panoramiques » de la ville de Sens au XVII<sup>e</sup> siècle fournissent les seuls documents iconographiques où figure la chapelle des Célestins. C'était probablement une église orientée, située en bordure de la rue de la Parcheminerie. Elle n'était constituée que par un seul vaisseau lambrissé, éclairé par des fenêtres munies de vitraux non décorés. Les combles étaient surmontés d'un clocher en forme de flèche et d'un pavillon abritant une horloge. Le registre de comptes indique que l'église avait deux portes et le cloître une seule. Le clocher, recouvert de plomb étamé, était couronné d'un coq, acheté à Paris. La chapelle était couverte d'ardoises, le cloître et la sacristie de tuiles.

Les matériaux utilisés pour la couverture de la nouvelle église devaient témoigner de la prospérité de la communauté religieuse et frappèrent d'ailleurs l'imagination des sénonais. En effet, en 1624, dans un procès qui opposa les Célestins à un couvent voisin — Notre-Dame du Charnier — la partie adverse, pour démontrer l'âpreté au gain des religieux, argua que

« les Célestins ont découvert leur église qui étoit d'ardoise et de plomb, pour la recouvrir en tuile »<sup>16</sup>, les matériaux récupérés ayant été vendus.

La chapelle édifiée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle subsista jusque dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle fut alors détruite, et remplacée par une église de style classique, toujours visible dans l'actuel collège Stéphane-Mallarmé à Sens.

## II. LES MATÉRIAUX

Le dépositaire des Célestins de Sens a mentionné dans ses comptes la nature, la quantité et l'origine des matériaux employés pour les nouvelles constructions. Le nom du fournisseur et le lieu de sa résidence sont également indiqués dans la plupart des cas. Nous commenterons ci-dessous les divers renseignements fournis au sujet de ces matériaux.

### 1. *Les pierres*

Différentes sortes de pierres furent utilisées sur le chantier des Célestins. Les comptes font en effet mention de « pierres de taille », de « pierres à maçonner » et de « grès ».

Le choix des pierres de taille est effectué par le maçon, Philippot Sauvage, qui se rend à Paris en compagnie de deux religieux Célestins au mois de septembre 1477 (art. 7). Les fournisseurs retenus sont Jehan Chatvau et Amaury Canape, « carriers demourants en la ville de Paris » (art. 71). Deux religieux sénonais furent ensuite envoyés à Paris, où ils séjournèrent cinq semaines en octobre et novembre 1477, probablement pour surveiller l'extraction et le chargement des matériaux. Selon toute vraisemblance, ces pierres provenaient des carrières en activité à Paris même, au XV<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

Selon l'avancement des travaux et en fonction des besoins du chantier, de nouveaux achats complémentaires sont effectués à Sens en avril 1478 (art. 53), et à Paris le même mois (art. 68). Le mois suivant, le 23 mai, de « vieilles pierres de taille » (art. 81) sont également acquises, en un lieu indéterminé. En juin 1479 une dernière dépense est réalisée à Paris, pour « huit pierres de taille » (art. 215). Mieux qu'une longue énumération, le Tableau 1 rendra compte de la valeur et des quantités de ces pierres.

Dans le même temps les Célestins font l'acquisition de « pierres pour la massonnerie » : douze tumbelerées (ou tombereaux) le 20 mai 1478 (art. 77), vingt-quatre tombereaux le 28 mai suivant (art. 83), et neuf autres tombereaux le 24 août 1478 (art. 121). Ces « menues pierres » semblent en partie fournies par Pierre Soissay, et la relative modicité de leur coût indique qu'il s'agit de moëllons pour le blocage des murs.

D'autres pierres enfin sont désignées dans les comptes sous le nom de « grès ». Est-ce là l'indication de leur nature, ou une expression désignant

tombereaux. Le prix du tombereau de sablon payé au « pescheur » Aubry Carré est de 5 d. en moyenne, alors que les frais de transport représentent le double de la valeur du chargement, soit 10 d. par tombereau.

Notons que les livraisons de chaux et de sablon s'effectuaient généralement à des dates proches. A titre d'exemple, au mois de mai 1478 le dépositaire dépense les sommes indiquées au Tableau 2.

Tableau 2

<i>Article</i>	<i>Date</i>	<i>Chaux</i>	<i>Sablon</i>	<i>Prix</i>
61	9 mai 78	26 muids		5 l.
62	---	4 muids		16 s. 8 d.
63	---	2 muids		8 s. 4 d.
67	15 mai 78		26 tombereaux	11 s.
84	30 mai 78	15 muids		58 s. 4 d.
85	31 mai 78		11 tombereaux	4 s. 7 d.

Deux fournisseurs de plâtre sont connus : Guillaume Hodon, qui livre une quantité indéterminée le 7 mars 1477 (n.s.) (art. 37) et Jehannette La Vaulerie, à qui sont attribuables six livraisons représentant 55 bichets et demi. Huit autres livraisons ne font pas mention du nom du producteur.

Le total des fournitures de plâtre, d'après les quantités mentionnées dans les comptes, représente au moins 10 charretées 6 setiers et 97 bichets. Faute de connaître l'équivalence de ces mesures, il ne nous a pas été possible de calculer le volume total, ni le prix moyen. Notons cependant qu'un bichet vaut en moyenne 1 s. 3 d. Comme dans le cas de la chaux aucun versement particulier n'apparaît pour les frais de transport, ce qui laisse entendre que le fournisseur assurait lui-même la livraison. Le plâtre était utilisé pour des travaux de scellement et d'enduit.

### 3. *Terres cuites et ardoises*

La terre cuite est utilisée sur le chantier des Célestins pour les matériaux de couverture et de sol. Les toitures des bâtiments furent réalisées en tuiles pour les bâtiments annexes et le cloître, en tuiles et ardoises pour la chapelle, et en plomb étamé pour le clocher.

La tuile était d'origine locale, fournie par Gilet Maudame, tuilier à Nailly, village de la banlieue sénonaise où trois tuileries étaient encore en activité vers 1830.

Les premières livraisons de tuiles eurent lieu avant le 6 décembre 1477 et se poursuivirent jusqu'au 8 août 1479. Le registre des comptes fait mention au total de la paye de 34 750 tuiles. Une note marginale indique le salaire du tuilier : « Il devoit avoir XXX sous pour chacun millier. » L'étude des sommes versées confirme cette information. Le tuilier ne

des pierres en général ? Les deux hypothèses peuvent être retenues car, à l'article 215, les pierres de taille achetées à Paris portent comme indication marginale « grès », alors que d'autres articles concernent des « menus grès », probablement d'origine locale. La pierre de grès était effectivement exploitée au XV<sup>e</sup> siècle, dans la région de Sens, à Marsangy, et fournissait les pavés des rues de la cité<sup>18</sup>. La carte géologique de la région indique encore aujourd'hui la présence de « grès » de surface sur la commune de Marsangy, notamment au lieu-dit Les Roches.

Tableau 1

Article	Nature	Quantité	Prix
71	Pierres de taille	?	70 l. 11 s. 9 d.
53	—	?	2 l.
68	—	3 quarterons et 6 pierres	21 l. 5 s.
215	—	8 pierres	2 l. 8 s. 4 d.
81	Vieilles pierres de taille	?	1 l. 16 s. 8 d.
77	Menues pierres	12 tombereaux	1 l.
121	—	9 tombereaux	18 s. 9 d.
83	Pierres à maçonner	24 tombereaux	2 l.
255	Menus grès	4 tombereaux	10 s.
257	—	6 tombereaux	12 s. 6 d.
Prix total			103 l. 2 s.

Les pierres de taille achetées à Paris étaient transportées à Sens par voie d'eau. L'aspect particulier du transport des matériaux sera étudié plus loin.

## 2. Mortier et plâtre

La chaux et le sablon sont, avec l'eau, les trois composantes du mortier médiéval. Le fournisseur de chaux était le « cheolier » Philippot de Béon, assisté de son fils Michau, qui résidait à Soucy, village proche de Sens. Les comptes font également mention, dans un seul article, d'un second fournisseur de chaux, du nom de Simonnet Coignet, qui vendit au monastère deux muids de chaux pour la somme de 8 s. 4 d. le 9 mai 1478 (art. 63). Les livraisons de chaux par Philippot de Béon sont nombreuses et irrégulières : dix-huit articles s'échelonnant sur les années 1477 à 1479, pour un total de 257 muids. Le prix de revient du muid de chaux varie également selon les livraisons, de 46 à 50 d. en moyenne.

Le sablon parvenait au chantier des Célestins grâce à Aubry Carré (ou Quarré), désigné dans les comptes sous l'appellation de « pescheur de sablon », ce qui nous indique clairement qu'il s'agit de sable de rivière. Contrairement à la chaux, pour laquelle nous ne trouvons pas de dépenses pour frais de transport, le sable était livré au chantier par un transporteur qui apporta en cinq fois (cinq paiements) un total de cent vingt-huit

semble pas avoir possédé la mise de fonds nécessaire à la réalisation de la commande et les Célestins lui avancèrent ce qui lui manquait. L'article 100 précise en effet : « Il a payé en tuilles l'argent qu'on lui avoit presté jusque aujourd'huy. »

Une partie, au moins, du transport des tuilles fut assurée par le charretier des Célestins. L'article 109 nous apprend que le transporteur reçut 4 s. 2 d. pour la livraison d'un demi-millier de tuilles, soit un salaire équivalent à plus ou moins 28 % de la valeur du chargement.

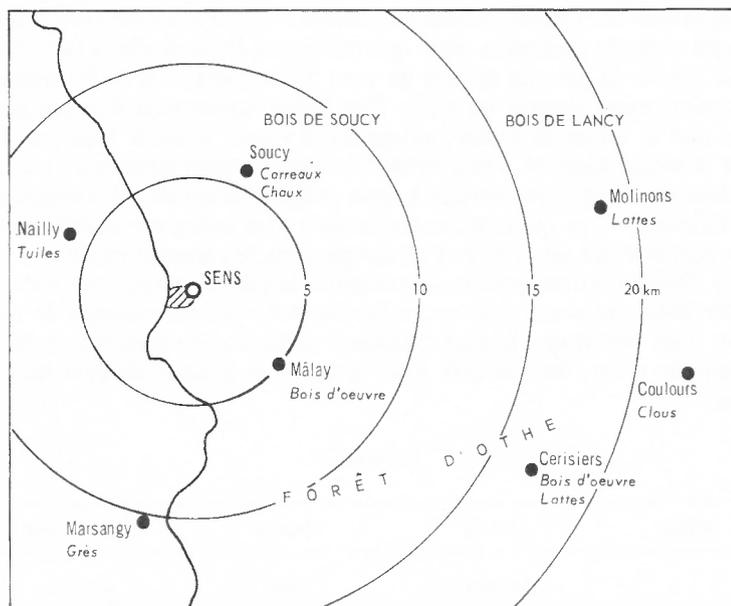


Fig. 1. Provenance des matériaux locaux.

La tuilerie de Naily, gérée par Gilet Maudame en 1477-1479, était déjà en activité à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les comptes de la vicomté de Sens et des seigneuries de l'archevêché en 1398-1399. A cette date le receveur de l'archevêque-baron de Naily, percevait trente-trois milliers de tuilles sur le produit de la tuilerie<sup>20</sup>.

Pour la couverture de leurs édifices, les Célestins passèrent également commande auprès d'un « potier de terre » anonyme chargé de la réalisation des noues et faîtières (art. 22 et 24). Celui-ci livra sept-cents noues (tuilles creuses placées aux angles des toitures) et « un quarteron et demy » de faîtières (tuilles courbes recouvrant l'arête d'un toit) (art. 82).

Comme nous l'avons signalé, les couvertures comportaient également des ardoises. Elles avaient été achetées à Paris, en deux fois, en avril et juin 1478 (art. 69 et 105), et transportées à Sens par bateau. Les comptes

font mention de dépenses pour un total de vingt-cinq mille ardoises valant 8 s. 9 d. le cent en avril 78 et 8 s. seulement en juin suivant, date d'un achat plus important.

Le plomb, également utilisé pour les couvertures, sera étudié ultérieurement avec les métaux.

En dehors de la tuile, la terre cuite était également employée pour les carreaux de pavage. Trois achats de « carreaux » ou « quarreaux » sont mentionnés dans les comptes : en juin 1479 « une charretée de quarreaux » (art. 216), puis en janvier 1480 (n.s.) « trois milliers et demy de carreaux » payés 7 l. à Adam Des Essars (art. 262), et enfin vers la Toussaint 1481 « ung tuillier demourand à Soussy » recevait 7 l. 15 s. « pour cinq milliers et trois cents de quarreaux pour quarreler notre église neufve » (art. 292).

Le calcul du prix de revient du cent de carreaux, d'après les sommes indiquées, nous montre qu'Adam Des Essars aurait reçu 4 s. par cent, alors que le tuilier de Soucy, village du sénonais, n'aurait reçu que 3 s. pour la même quantité. Cette différence sensible tient peut-être au statut d'Adam Des Essars, qui résidait à Sens et figure au nombre des censitaires des Célestins<sup>2 1</sup>, ce qui laisse entendre qu'il était marchand établi dans la ville. Son bénéfice serait alors d'un sou par cent de carreaux vendu.

Le Tableau 3 nous permet de comparer le prix de revient des ardoises et des tuiles, au cent, ainsi que celui des tuiles et des carreaux de terre cuite. Il en ressort que le cent d'ardoises valait plus de deux fois et demie le cent de tuiles, dont le prix était comparable à celui du cent de carreaux.

Tableau 3

<i>Article</i>	<i>Nature</i>	<i>Origine</i>	<i>Prix du cent</i>
69	Ardoises	Paris	8 s. 9 d.
105	—	—	8 s.
105	Tuiles	Nailly	3 s.
292	Carreaux	Soucy	3 s.
262	—	Sens	4 s.

#### 4. *Les métaux*

Les achats de métaux réalisés par les Célestins portent sur trois matières : le fer, utilisé sous forme de clous et de verges, le plomb, destiné à la couverture, et l'étain, employé pour étamer le plomb et pour la soudure des vitraux.

Les clous, utilisés principalement pour les charpentes et la couverture, étaient forgés par Guillaume Martin, « cloutier », demeurant au village de Coulours, dans la forêt d'Othe. Le nombre de clous mentionnés dans les comptes est impressionnant : 37 000 clous à ardoise, 32 000 clous à latte, 11 500 clous à tuile, 100 clous « à choiseau », et « des grox cloux

pour le clochier ». Trois mille clous à ardoise furent achetés en la ville de Sens (art. 134).

Le cloutier de Coulours, Guillaume Martin, n'est-il pas un ancêtre d'un autre Guillaume Martin qui, en 1580, sera le tenancier à Sens, rue de l'Épée, d'une maison appartenant aux Hospitaliers de la commanderie de Coulours ?<sup>22</sup> Notons que le fer utilisé pour les clous était vraisemblablement produit localement à partir des gisements de surface connus dans la forêt d'Othe<sup>23</sup>.

Les Célestins firent également la dépense de 2 s. 9 d. pour l'acquisition de quatorze verges de fer (art. 289) utiles au serrurier pour la confection d'une grille de fer destinée à protéger la verrière de la sacristie.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le plomb fut utilisé pour la couverture du clocher de la nouvelle chapelle. Pour cet ouvrage il fut acquis 2 600 livres-poids de plomb, soit près de 1 250 kg, acheté à Paris au potier nommé Rolin (art. 47). De Paris, le plomb fut transporté à Sens par voie d'eau. Le détail des achats de plomb est donné par le Tableau 4.

Tableau 4

<i>Article</i>	<i>Poids en livres</i>	<i>Équivalence en kg</i>	<i>Prix total</i>	<i>Prix à la livre</i>
47	648	311	16 l. 6 s. 5 d.	6 d.
104	854	408	21 l. 7 s.	6 d.
148	442	212	11 l. 11 s. 8 d.	6 d.
151	48	23,04	30 s.	7,5 d.
174	608	291	16 l.	6 d.

Du plomb fut également acheté à Sens, mais en quantité moindre : « III livres et demye de plon » (art. 177), soit 1,7 kg, pour 17 deniers ( $\pm$  5 d. la livre); et une « demye livre de mine de plon pour le clochier » (art. 173) valant 20 d. La « mine de plomb » dont il est question est peut-être du « minium » destiné à préserver le fer de la rouille.

Des chiffres du Tableau 4 et des indications citées ci-dessus nous pouvons déduire que le prix du plomb variait selon sa forme. Le saumon de plomb (voir art. 104) dont on nous dit qu'il pouvait peser jusqu'à 408 kg revenait à 6 d. la livre-poids, alors que le plomb « en table » est d'un prix d'achat supérieur, équivalent à 7,5 d. la livre-poids. Le plomb acheté à Sens ne vaut que 5 d. la livre, ce qui peut le faire considérer comme étant du plomb de récupération, dont on sait qu'il était largement utilisé dans le bâtiment médiéval.

Aux métaux déjà cités, il faut encore ajouter l'étain, utilisé pour entamer le plomb (art. 102 et 172) ou pour servir à la soudure des plombs des vitraux (art. 87).

Notons aussi l'achat de « fil d'archel », correspondant au fil d'archal ou de laiton (art. 132) utilisé pour l'horloge (?).

*5. Les bois*

Les comptes des Célestins font mention de termes divers pour désigner les bois, cela probablement en fonction de l'usage propre à chacun des types cités. Les indications de quantité n'apparaissent qu'à de rares exceptions, mais les fournisseurs sont identifiés et localisés.

Le terme le plus usité est celui de « bois carré ». D'après le contexte, il s'agit probablement de bois équarri. Au XVII<sup>e</sup> siècle, vers 1625-1629, un compte de la fabrique de la cathédrale de Sens<sup>24</sup> fera encore mention de « 442 toises de bois carré » utilisées pour les réparations de la tour nord de Saint-Étienne. Les comptes des Célestins ne mentionnent le bois carré qu'au regard des salaires journaliers versés aux employés qui travaillent au bois; cependant, le 16 octobre 1479 le charpentier Guillaume Vigneron reçoit 60 s. « pour avoir accary deux cent toyses de boys » (art. 251).

Le « bois carré » provenait du Sénonais et était prélevé dans les forêts de l'archevêque, comme l'indiquent les mentions répétées de « Quinault, fourretier des bois de monseigneur de Sens » (fourretier = forestier), de « fourretaige », ou droit de forestage, ainsi que les sommes versées au « receveur » de l'archevêque pour l'usage des bois.

Les articles 251, 252 et 253 concernant respectivement le salaire du charpentier pour équarrir 200 toises de bois, la redevance de forestage et une somme donnée au forestier Quinault, permettent d'évaluer le prix de revient de la toise de bois équarri: dans ce cas précis, de 4 à 5 d.

Les dépenses relatives à ces 200 toises de bois se répartissent ainsi: salaire du charpentier 77,5 %, droit de forestage 16,1 %, et indemnité du forestier 6,4 %.

Les religieux rémunéraient directement les employés chargés de travailler « au bois carré », dont nous donnerons la liste au paragraphe concernant les manœuvres; cependant, l'équarrissage des bois restait en partie à la charge du charpentier car deux articles du compte annexe font mention de salaires à verser aux équarrisseurs, de la part du charpentier Frémy: « Item le XIII<sup>e</sup> jour dudit mois (février 1478, n.s.) baillé pour ledit Frémy aux escarrisseurs du boys: XL s. » Et plus loin: « Item le XXIII<sup>e</sup> jour dudit mois (avril 1478) baillé par ledit frère Gilles audit Jehan Frémy pour bailler à l'escarrisseur: 10 s. »

Outre le « bois carré », les comptes des Célestins font mention de « merrain » et de « lates ». Ces dernières, au nombre de 12 300, servaient à fixer les ardoises sur la charpente. Les lattes, dite aussi « lattes à ardoise », étaient fournies par Guillaume Andreau, « fendeur de boys » demeurant à Molinons (art. 33), village du Sénonais, proche de Villeneuve-l'Archevêque. Guillaume Andreau était associé à Jehan Jolinet (art. 51). Une partie des lattes furent également achetées à Thibault Villauvan, de Cerisiers (art. 76), village en bordure de la forêt d'Othe.

Le bois d'œuvre est désigné sous le terme connu de « merrain », variante de « mairien » défini dans le dictionnaire de Godefroy: c'est le matériau

La couverture constitue la plus grosse dépense, avec près de 41 % des sommes utilisées pour l'achat de matériaux. Ensuite viennent la maçonnerie avec 33 % et les bois avec plus de 16 %.

Tableau 5

Matériaux	% <sup>1</sup>	% <sup>2</sup>
Pierre de taille	17,86 %	7,65 %
Menues pierres	0,92 %	0,39 %
Chaux	9,72 %	4,16 %
Sablon	1,16 %	0,49 %
Plâtre	3,00 %	1,29 %
Ardoises	18,57 %	7,95 %
Tuiles	8,82 %	3,78 %
Noues et faitières	1,41 %	0,60 %
Carreaux	2,80 %	1,20 %
Plomb	12,25 %	5,25 %
Étain	0,99 %	0,42 %
Clous	3,25 %	1,39 %
Fer	0,03 %	0,01 %
Lattes	4,36 %	1,87 %
Merrains	11,74 %	5,03 %
Esselles	0,08 %	0,03 %
Verre	1,85 %	0,79 %
Divers	1,19 %	0,51 %
Total	100 %	42,81 %

1. % des dépenses en matériaux, basé sur 549 l. 1 s.

2. % des dépenses totales, basé sur 1 283 l. 7 s. 10 d.

Au prix de revient des matériaux les plus chers, pierres de taille, ardoises et plomb, il faut ajouter les frais de transport, qui en majorent encore le prix.

## 2. Le transport

Les comptes de construction des Célestins ne font pas mention de dépenses pour frais de transport pour tous les matériaux, ce qui laisse supposer que certains produits étaient livrés au chantier par l'artisan fournisseur, ou à ses frais. Dans d'autres cas, par exemple pour le bois carré, les religieux utilisèrent peut-être leurs propres moyens de transport, qui ne sont pas comptabilisés dans les dépenses. Le registre de comptes confirme en effet la présence, au sein de la communauté, de frères oblats. Ceux-ci, en 1432, cultivaient les terres du monastère<sup>27</sup>, ce qui suppose la possession d'un train d'attelage qu'il était possible d'employer à des tâches de transport de matériaux.

Dans d'autres cas les Célestins firent appel aux services d'un charretier nommé Étienne Villiers (ou Vilhiers), qui se chargea d'amener au chantier

utilisé pour les travaux de menuiserie et de lambrissage. Le fournisseur principal est Jacquinot Larcher, demeurant à Cerisiers. Jean Patenostre est également compagnon du même marché, résidant lui aussi à Cerisiers. Les deux entrepreneurs sont assistés de plusieurs artisans : Guernot Larcher et Guillaume Larcher, frères de Jacquinot, Jehan Bonnet, de Malay, et Anthoine Poisson. La présence de six artisans travaillant à la réalisation de la même commande est l'indication de l'importance du bois dans les nouvelles constructions des Célestins.

Jacquinot Larcher, qualifié de « fendeur de merrain ou de lambririeux », reçut le premier paiement d'une commande de « quatre milliers de merrain à faire lambririeux » le 4 avril « après pasques l'an LXXVIII » (art. du compte annexe). Il fut également chargé de la fourniture du « boys des chaires » (art. 278 et 283), c'est-à-dire de la réalisation des sièges de la nouvelle chapelle.

Au poste des bois notons également la fourniture, par le même menuisier (?), d'« esselles »<sup>25</sup> pour faire le fenestrage du clocher (art. 101), et par Gervaise Charpentier de « boys à chafauder » (art. 50) probablement utilisé pour faire les pièces des échafaudages.

#### 6. *Le verre*

Destiné aux vitraux des bâtiments en construction (église et sacristie), le verre n'apparaît que dans deux articles. Du verre blanc est acheté pour la somme de 10 l. à Sens (?) (art. 59) et transporté au monastère par un homme qui reçoit 22 d. pour sa peine (art. 65). Un second achat de verre est réalisé à Sens pour une somme de 3 s. 4 d. (art. 288).

### III. DÉPENSES EN MATÉRIAUX ET FRAIS DE TRANSPORT

Après avoir énuméré les différents matériaux utilisés sur le chantier des Célestins, nous devons envisager leur prix de revient, la part qu'ils tiennent dans la totalité des dépenses, ainsi que le coût du transport.

#### 1. *Le coût des matériaux*

Pour calculer la part des dépenses représentée par les divers matériaux, nous fonderons nos calculs sur la somme totale des versements réellement effectués, c'est-à-dire 1 283 l. 7 s. 10 d.<sup>26</sup>. Le Tableau 5 rendra mieux compte qu'un long discours des différents chiffres.

Il apparaît par ce tableau que les frais d'achat de matériaux représentent près de 43 % des dépenses totales effectuées par le frère dépositaire des Célestins. Les 57 % restants représentent les frais de transport, de déplacement pour achat, et les salaires journaliers ou contractuels que nous analyserons par la suite.

les matériaux débarqués au port ou, plus rarement, les produits d'un fournisseur. Étienne Villiers était peut-être un transporteur professionnel appartenant à une famille d'entrepreneurs, car les comptes municipaux des années 1477-1480 font mention d'un certain Jehan Villiers, charretier, qui transporte, avec Jehan Gauthier, du sable et du grès pour les travaux de la ville<sup>28</sup>.

Pour l'accomplissement de sa tâche, Étienne Villiers était aidé d'un manœuvre rémunéré par les Célestins. Les comptes font ainsi mention de Thibault Grassin ou de Gervaise Charpentier payés pour aider au chargement et déchargement des matériaux amenés depuis le port au monastère.

Le manque actuel de connaissances concernant la topographie de la ville de Sens aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles ne permet pas de déterminer l'itinéraire emprunté par le charretier pour ses livraisons. Le port fluvial, très actif à cette époque, était situé sur l'Yonne, en aval du pont, à l'extérieur de l'enceinte, face à l'église Saint-Maurice-en-l'Île, d'où sa désignation comme « port Saint-Maurice ». Du port au monastère des Célestins, établi à l'autre extrémité de la ville, à l'intérieur de la muraille, près de la porte orientale dite porte Notre-Dame, la distance est d'environ mille cinq cents mètres.

Quelques articles permettent de calculer le prix de revient du transport de certains matériaux. Ainsi le sable est payé 5 d. le tombereau au producteur et coûte le double en frais de transport, doit 10 d. (art. 46, 55 et 108). La tuile est payée 30 s. le millier et, pour un charroi de 500<sup>29</sup> tuiles, Étienne Villiers reçoit 4 s. 2 d. soit 27,7 % de la valeur du chargement (art. 109) !

Les matériaux achetés à Paris étaient transportés jusqu'à Sens par la rivière, en remontant le cours de la Seine jusque dans la région de Montereau, puis l'Yonne à partir du confluent des deux rivières. La distance terrestre entre Paris et Sens est de cent dix kilomètres, la distance fluviale peut être estimée à cent trente kilomètres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il fallait deux jours aux voyageurs qui empruntaient le coche d'eau, pour rallier Paris à Sens.

Les comptes des Célestins citent deux mariniers qui assurèrent le transport des pierres de taille, du plomb et des ardoises. L'article 35 fait mention du « batelier » Jehan Papelart, sans que l'on sache le lieu de résidence de ce marin. Trois autres articles (34, 60, 94) nous donnent le nom de Guillaume Bourquerant « marinier ». Ce personnage est mieux connu. C'est un Sénonais qui figure dans les registres censiers des Célestins pour avoir pris à rente « une place ou mesure en la paroisse Saint-Memin à Sens »<sup>30</sup>. Il résidait près de la rivière, rue du Bailliage, actuelle rue de l'Épée, comme le précise un acte daté de 1580 qui mentionne une maison « qui fut à feu M<sup>e</sup> Anthoine d'Ostun, depuis à Gillet Boquerant et Mathurin Artus, Lyénard dit Epoigny, Guillaume Boquerant... »<sup>31</sup> La famille Boquerant (ou Bouquerant, ou Bourquerant) est également représentée au XVI<sup>e</sup> siècle par « Pierre Bouquerant, charpentier en bateaux », époux de Jeanne Espoigny, et par Claude Bouquerant, voiturier par eau, vers 1550<sup>32</sup>.

La question du prix de revient des transports au Moyen Age est depuis longtemps un sujet d'intérêt pour les historiens. Quelques exemples fournis par les comptes des Célestins peuvent nous éclairer. Nous constatons au Tableau 6 que les frais de transport entraînent une augmentation de 10 l. 11 s. 5 d. (soit 13,21 %) du prix d'achat de l'ardoise. Dans le cas du plomb le transport représente 5,79 % de la valeur du matériau, et il s'agit ici probablement d'un chargement de petit volume. Pour la pierre, le prix du transport équivaut à 78,31 % de la valeur d'achat — cette dernière dépense ne comprenant pas le prix du transport depuis le port jusqu'au chantier ! Il s'agit ici d'un cas extrême.

Tableau 6

<i>Matériau</i>	<i>Prix</i>	<i>Transport à Paris</i>	<i>Salaire du marinier</i>	<i>Transport à Sens</i>
Ardoise	80 l.	3 l. 3 s.	6 l.	1 l. 8 s. 5 d.
Plomb	11 l. 11 s. 8 d.	11 d.	12 s. 6 d.	
Pierres	2 l. 8 s. 4 d.	5 s.	1 l. 12 s. 1 d.	10 d.*

\* Prix du débarquement, sans le charroi qui n'est pas indiqué.

#### IV. LES OUVRIERS DU BATIMENT

Les membres des différents corps de métiers travaillant à la construction des nouveaux bâtiments des Célestins se partagent en deux catégories : les entrepreneurs, payés au forfait, et les artisans, recrutés par le couvent et rémunérés à la journée. Nous dresserons la liste des ouvriers connus en attachant à leur nom les travaux qu'ils effectuèrent pour les Célestins, ainsi que divers renseignements fournis par d'autres sources. La nature des contrats, les salaires, et les différentes informations d'ordre économique seront abordés dans un prochain paragraphe.

##### 1. *Les maçons*

Plusieurs équipes de maçons travaillèrent sur le chantier. Leur présence, successive, est peut-être liée à des spécialités particulières, correspondant à l'avancement des travaux. Ces équipes sont constituées d'un entrepreneur, dont le nom est connu, sans qu'il soit qualifié de « Maître », et de valets, généralement anonymes, en nombre indéterminé.

Le premier entrepreneur cité dans les comptes est le maçon Philippot Sauvage (orthographié Sauvaige) qui apparaît dès le second article par le règlement de la quittance du marché notarié passé avant le 22 août 1477. Il est chargé de la maçonnerie de l'église, dont il pose la première pierre le 2 septembre 1477. Le même mois, il se rend à Paris pour choisir les

pierres de taille nécessaires à son ouvrage (art. 7). Il n'est plus mentionné dans les comptes des Célestins après le 22 juillet 1478, mais on le retrouve également dans les comptes municipaux des années 1477-1480<sup>33</sup> où il reçoit 10 sous pour faire un rapport sur les réparations qui sont nécessaires au pont d'Yonne. A cette occasion il est désigné comme maçon demeurant à Orléans.

A partir de janvier 1479 (n.s.) apparaissent les deux frères Coignet, Perronet et Jehan. Leur ouvrage n'étant pas soumis à contrat mais rémunéré à la journée, ils sont fréquemment cités. Les deux frères furent employés indépendamment l'un de l'autre. Perronet ne travailla pour les Célestins que dix-huit jours et demi, entre début janvier et le 20 février 1479. Son frère Jehan fournit un travail plus important : soixante-quatorze jours et demi, entre janvier et avril de la même année.

La troisième équipe de maçonnerie est celle des Gramin, père et fils. Leur intervention était prévue dès l'origine des travaux car ils perçoivent 14 s. le 12 septembre 1477 pour leurs « getz et devis » de l'église et du cloître (art. 4), mais ils n'apparaissent sur le chantier qu'à partir du mois de mai 1479. Ils travaillèrent jusqu'en mars 1480 (n.s.) et réalisèrent les bâtiments annexes : cloître, sacristie, et quelques petits travaux dont l'escalier du dortoir. Le compte annexe précise les sommes « qu'ilz doivent avoir pour parachever et enduire leur église et cloistre et la descente du dortoir à ladite église faire de pierre ».

La famille Gramin (ou Gramain) est connue à Sens et à Auxerre aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles pour avoir fourni plusieurs de ses membres aux métiers du bâtiment. Le père, Pierre Gramin, est mentionné dans les comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens pour les années 1451-1458<sup>34</sup> en qualité de « maître des œuvres du roi à Sens ». Il résidait dans la ville car nous le trouvons au nombre des censitaires des Célestins, en 1451, pour « une chambre et ung petit jardin derrière »<sup>35</sup>. Le 5 février 1479 (n.s.), le dépositaire des Célestins le fait figurer dans ses comptes en qualité de « maistre des euvres » (art. 161). Mais il doit être distingué de « Pierre Gramin, tailleur d'ymaiges demourant à Auxerre »<sup>36</sup>, qui fut chargé en 1491-1492 de sculpter le portail sud du transept de la cathédrale de Sens. En 1479, sur le chantier des Célestins, c'est principalement son fils, Droin, qui est employé, cet élément étant peut-être indicateur du vieillissement du père. Celui-ci était d'ailleurs appelé à d'autres tâches à la même époque. Les comptes municipaux de 1477-1480 indiquent en effet qu'il fut payé 60 s. à Pierre Gramin, maître des œuvres de la ville, pour conduire cinq compagnons charpentiers, levés par ordre du roi « pour servir au fait de la guerre et aller devers ledit seigneur ». Le sculpteur du portail de Moïse de la cathédrale fut probablement « Perrinet Gramin le jeune, frère dudit Droin », dont il est fait mention dans un article du compte annexe, et qui est connu sous le nom de Pierre II Gramin<sup>37</sup>.

La succession des trois équipes de maçonnerie dans les comptes des Célestins semble indiquer une division du travail. Les travaux de fondation et le gros œuvre de l'église sont réalisés par Philippot Sauvage, que l'on fait venir d'Orléans à Sens pour l'occasion. Les travaux de finition du gros

œuvre sont confiés aux frères Coignet, maçons locaux, qui ne sont cependant pas reconnus aptes à réaliser l'enduit et les bâtiments secondaires qui demandent une meilleure connaissance du métier. On fait alors appel au principal entrepreneur de la ville, Pierre Gramin, qui dirige l'ouvrage réalisé par son fils Droin.

## *2. Les charpentiers*

L'ensemble des travaux de charpente du chantier des Célestins fut réalisé sous la direction de Jehan Frémy, assisté principalement de Guillaume Vigneron.

En 1477 les Célestins désignent Jehan Frémy (ou Formy dans le compte annexe) comme charpentier demeurant à Sens, mais cet artisan n'était pas originaire de la ville. Les comptes de fabrique de la cathédrale, de 1439 à 1443<sup>38</sup>, font en effet mention d'une somme versée au marinier qui amena de Joigny à Sens un charpentier nommé Jean Frémy, dit Chenau, « que l'on dit très bon », et son gendre, pour visiter une tour de la cathédrale. Ce même Jean Frémy se retrouve dans les comptes municipaux de 1477-1480, désigné comme charpentier « demourant à Aucerre »<sup>39</sup> ou demeurant à Sens<sup>40</sup>. En 1495 nous le retrouvons sur le chantier du transept de la cathédrale de Sens, où il travaille encore en 1497<sup>41</sup>. En 1515-16, les comptes municipaux le mentionnent en qualité de « maître des œuvres de charpenterie en la ville » de Sens<sup>42</sup>. En 1503-1504, Jean Frémy avait également réalisé la charpente d'une maison neuve édiflée aux frais du grand chapitre<sup>43</sup>.

Le charpentier Jean Frémy réalisa les charpentes de l'église neuve des Célestins et du cloître. En 1486-1487, c'est lui qui fut également chargé par la municipalité de faire les charpentes de quatre nouvelles tours des remparts de la ville, dont l'une était située à l'endroit de la motte du moulin à vent des Célestins<sup>44</sup>.

Guillaume Vigneron, également charpentier, semble avoir été compagnon du marché souscrit par Frémy et il perçoit pour ce dernier certaines sommes: « ... baillé par ledit frère Giles à Guillaume Vigneron pour ledit Jehan Frémy de son quonsentement » (art. du compte annexe). En octobre 1479 il réalisa, avec l'aide de son père, la charpente de la chambre du sacristain (art. 250) pour laquelle il avait équarri deux cents toises de bois (art. 251).

Les charpentiers Frémy et Vigneron ne travaillèrent pas seuls. Ils furent aidés par des valets, dont le compte annexe nous livre les noms: Colas Bazillet, Guillaume Franroy et Guérin.

## *3. Le couvreur*

Le couvreur des nouveaux bâtiments des Célestins était Jehan Protat, qui avait passé contrat avec le monastère avant le 25 septembre 1477

pierres de taille nécessaires à son ouvrage (art. 7). Il n'est plus mentionné dans les comptes des Célestins après le 22 juillet 1478, mais on le retrouve également dans les comptes municipaux des années 1477-1480<sup>33</sup> où il reçoit 10 sous pour faire un rapport sur les réparations qui sont nécessaires au pont d'Yonne. A cette occasion il est désigné comme maçon demeurant à Orléans.

A partir de janvier 1479 (n.s.) apparaissent les deux frères Coignet, Perronet et Jehan. Leur ouvrage n'étant pas soumis à contrat mais rémunéré à la journée, ils sont fréquemment cités. Les deux frères furent employés indépendamment l'un de l'autre. Perronet ne travailla pour les Célestins que dix-huit jours et demi, entre début janvier et le 20 février 1479. Son frère Jehan fournit un travail plus important : soixante-quatorze jours et demi, entre janvier et avril de la même année.

La troisième équipe de maçonnerie est celle des Gramin, père et fils. Leur intervention était prévue dès l'origine des travaux car ils perçoivent 14 s. le 12 septembre 1477 pour leurs « getz et devis » de l'église et du cloître (art. 4), mais ils n'apparaissent sur le chantier qu'à partir du mois de mai 1479. Ils travaillèrent jusqu'en mars 1480 (n.s.) et réalisèrent les bâtiments annexes : cloître, sacristie, et quelques petits travaux dont l'escalier du dortoir. Le compte annexe précise les sommes « qu'ilz doivent avoir pour parachever et enduire leur église et cloistre et la descente du dortoir à ladite église faire de pierre ».

La famille Gramin (ou Gramain) est connue à Sens et à Auxerre aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles pour avoir fourni plusieurs de ses membres aux métiers du bâtiment. Le père, Pierre Gramin, est mentionné dans les comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens pour les années 1451-1458<sup>34</sup> en qualité de « maître des œuvres du roi à Sens ». Il résidait dans la ville car nous le trouvons au nombre des censitaires des Célestins, en 1451, pour « une chambre et ung petit jardin derrière »<sup>35</sup>. Le 5 février 1479 (n.s.), le dépositaire des Célestins le fait figurer dans ses comptes en qualité de « maistre des euvres » (art. 161). Mais il doit être distingué de « Pierre Gramin, tailleur d'ymaiges demourant à Auxerre »<sup>36</sup>, qui fut chargé en 1491-1492 de sculpter le portail sud du transept de la cathédrale de Sens. En 1479, sur le chantier des Célestins, c'est principalement son fils, Droin, qui est employé, cet élément étant peut-être indicateur du vieillissement du père. Celui-ci était d'ailleurs appelé à d'autres tâches à la même époque. Les comptes municipaux de 1477-1480 indiquent en effet qu'il fut payé 60 s. à Pierre Gramin, maître des œuvres de la ville, pour conduire cinq compagnons charpentiers, levés par ordre du roi « pour servir au fait de la guerre et aller devers ledit seigneur ». Le sculpteur du portail de Moïse de la cathédrale fut probablement « Perrinet Gramin le jeune, frère dudit Droin », dont il est fait mention dans un article du compte annexe, et qui est connu sous le nom de Pierre II Gramin<sup>37</sup>.

La succession des trois équipes de maçonnerie dans les comptes des Célestins semble indiquer une division du travail. Les travaux de fondation et le gros œuvre de l'église sont réalisés par Philippot Sauvage, que l'on fait venir d'Orléans à Sens pour l'occasion. Les travaux de finition du gros

(art. 8) pour couvrir l'église d'ardoises et de plomb. Il fut ensuite chargé des couvertures, en tuiles, du cloître et de la sacristie. Le 26 septembre 1479 l'ensemble des édifices avait reçu sa toiture : « Item ledit jour baillé audit Protat pour la parpaye de couvrir d'ardoise, de tuille et de plon de tout ce quil a fait pour nous jusque à ce jour XXVI<sup>e</sup> de septembre l'an LXXIX » (art. du compte annexe).

Jean Protat travailla également à la couverture du transept de la cathédrale, comme en témoignent les comptes de 1495-1501<sup>45</sup>. Il résidait à Sens, paroisse Sainte-Colombe-du-Carrouge, dans l'actuelle rue de l'Écrivain<sup>46</sup>.

#### 4. Les menuisiers

Ils sont deux : Jehan Gramin et Henry Sporat, désignés sous le nom de « menuisiers » (compte annexe) ou de « chambrilleux », variante de « chambrilleur » donnée par le dictionnaire de Godefroy, dérivé de « chambril », qui signifie treillage, latte ou lambrissage.

Le 16 mai 1478, Jehan Gramin fut payé pour « avoir fait la cloison de la nef » (art. 72). En septembre suivant, il fournit « une aisselle de grox boys pour battre le plon » (art. 130) et il travailla au toit de l'horloge (art. 131). Il était décédé en décembre 1481, et l'article 295 fait mention de « feu Jehan Gramin ».

Henry Sporart avait passé marché en compagnie du précédent pour « lambrisser l'église des pères célestins » (compte annexe). Il travailla également à d'autres ouvrages de menuiserie, dont « la façon de deux huys pour l'église » (art. 129).

Il ressort des articles de comptes relatifs aux charpentiers que l'église des Célestins n'était pas voûtée, mais lambrissée de bois. Ce travail nécessita des rapports entre menuisiers et charpentiers et le compte annexe fait mention à différentes reprises de sommes versées à Jehan Gramin pour le charpentier Frémey.

#### 5. Les serruriers

Le dépositaire des Célestins entend par serrurerie tous les travaux utilisant le fer comme matériau. Ces ouvrages furent réalisés par quatre entrepreneurs différents.

Le « serrurier » Jehan Guillemolle apparaît dans les comptes le 6 avril 1479 (n.s.) pour avoir « ferré les cloches de l'église » (art. 191). Il travailla également au clocher et fit la croix de ce clocher (art. 274). Il fut peut-être aidé dans son ouvrage par Simon Huet, qui perçoit 20 s. en son nom le 17 juillet 1478 (compte annexe).

Dès les années 1457-1458, Jehan Guillemolle est présent sur le chantier de la cathédrale de Sens<sup>47</sup>. Il travailla également pour la ville, et les comptes municipaux de 1477-1480 le mentionnent quatre fois au moins<sup>48</sup>.

Jean Guillemolle habitait à Sens, en la Poterie, actuellement rue Jean Cousin. Sa maison était censitaire du monastère des Célestins<sup>49</sup>.

Un second serrurier, du nom de Loys Guérin, apparaît une seule fois dans les comptes des Célestins « pour la façon d'un grant trellis » et pour « plusieurs autres besoignes de son mestier » (art. 265) le 6 mars 1480 (n.s.). Ce Loys Guérin était, avec Jacquin Guérin, également serrurier, censitaire des Célestins pour une maison rue de la Poterie, à Sens<sup>50</sup>. Le fonds de cette maison passé à Jacquin Guérin, le père, et Loys son fils, venait du serrurier Jean Guillemolle cité précédemment<sup>51</sup>.

Le troisième serrurier mentionné dans les comptes du frère dépositaire est Perrin Du Four qui fournit deux serrures « pour les huys de l'église neufve » (art. 285). Cet artisan se retrouve lui aussi dans les comptes municipaux de 1477-1480, où il est signalé comme demeurant à Sens<sup>52</sup>. Perrin Du Four appartenait vraisemblablement à la famille des Dufour, résidant au carrefour Saint-Rémy, actuelle rue de l'Écrivain, et dont la maison tenait à celle du couvreur Jean Protat<sup>53</sup>.

Le quatrième et dernier serrurier des Célestins était Perin Jaquet, fournisseur d'une serrure pour « luys du cloistre » (art. 296). La famille Jaquet habitait au XV<sup>e</sup> siècle en la rue de la Poterie<sup>54</sup> où Jean Jaquet était taillandier. Cette rue de la Poterie perdit son nom au XVI<sup>e</sup> siècle, devenant rue de la Serrurerie. Un registre de 1549-1550 indique à ce sujet la recette d'un cens d'une « maison rue de la Poterie où demeurent à présent les serruriers »<sup>55</sup>.

## 6. Les verriers

Les Célestins firent orner leur nouvelle église et leur sacristie de vitraux que les comptes désignent sous le terme de « vérgines ». Seul le vitrail de la sacristie semble avoir été décoré. Le dessin, ou « patron », fut réalisé par un peintre anonyme de Paris (art. 254) et la réalisation fut également confiée à un verrier parisien (art. 286). La pose de ce vitrage nécessita un soin particulier et les articles 287 à 291 en relatent les différentes étapes. Ce vitrail était colorié, comme en témoigne l'article 288 qui fait mention de « verre et pers », signifiant une couleur intermédiaire entre le vert et le bleu (pers), et il était protégé par une grille de fer désignée comme « grant treillis de la verrigne de la secretenerie » (art. 265).

Les vitres de l'église, probablement réalisées en verre blanc (voir art. 59), furent l'œuvre du verrier sénonais Jacquet Ympe, dont la famille est bien connue à Sens. Le 13 avril 1503, les verriers sénonais Evrard Hympe et Jean Legrand étaient témoins d'une donation au profit des Célestins par le novice Pierre Bureteau<sup>56</sup>; en 1507 une reconnaissance de bail indique que la veuve de Jacquet Hympe et Evrard Hympe résidaient à Sens, en la rue de la Tournelle (actuelle rue de la Résistance); en 1527, Jean Hympe le jeune, « peintre verrier demeurant à Sens », prenait une hypothèque de 60 s. de rente assise sur une maison de la rue de la Parcheminerie. Les verriers Jean Hympe, père et fils, travaillèrent éga-

lement aux vitraux du croisillon nord du transept de la cathédrale de Sens.

### 7. Le plâtrier

Au chapitre des ouvriers du bâtiment il faut encore ajouter le plâtrier qui ne figure qu'en un seul article (art. 147), « pour six jours de luy et son varlet ». Il travaille probablement, pendant l'hiver 1478-1479, à des ouvrages intérieurs.

### 8. Les manœuvres

Nous unissons ici les manœuvres aux ouvriers du bâtiment; cependant leurs tâches sont différentes: équarrissage des bois, chargements et déchargements, travaux de maçonnerie. Ces manœuvres sont différents des valets, engagés et rémunérés par les entrepreneurs. Ils sont employés par les religieux et payés à la journée. Les comptes fournissent peu de renseignements à leur sujet, sinon leurs noms et leurs emplois:

- Perrin Levimte employé à l'équarrissage des bois pendant quatorze jours, en janvier 1478 (n.s.) (art. 23 et 24);
- Jehan Bellirant, employé à l'équarrissage en janvier 1478 (art. 25) et probablement pour l'extraction des grès, en juin suivant (art. 89);
- Gervaise Charpentier, employé à l'équarrissage des bois en avril 1478 (n.s.) et au « bois à chafauder » (art. 50);
- Estienne, employé pour « avoir foé la terre » de l'église (art. 54 et 57) (foé, de fouage = creuser ?) puis « pour batre et passer du platre » et autres choses (art. 136);
- Le Breton, équarrit du bois pendant trois jours (art. 32);
- Bonnevin, travaille en compagnie du précédent (art. 32);
- Jacquin Le Beau, employé « pour une journée de luy et de son filz », sans autre précision (art. 202).

Deux autres manœuvres nous sont également connus, mais avec plus de détails. Loys Milet, qualifié de « meneuvre », fut employé par les Célestins pendant vingt jours et demi, en mars et avril 1479, sans que l'on sache pour quel travail. Cependant c'était un professionnel du bâtiment. A la même époque il travaillait également pour la ville et son nom figure dans les comptes municipaux de 1477-1480, au folio 73. Il est alors signalé comme demeurant à Sens. En 1502-1503 nous le retrouvons sur le chantier de la cathédrale où il est payé « pour son salaire de V jours qu'il a vaqué a eschafaulder quant les deux formes de vitre du costé de la nef furent apportées »<sup>57</sup>. Autre manœuvre, Thibault Grassin est employé par les Célestins de février à mai 1478 (n.s.). Il est affecté à des travaux divers: chargement de pierres, équarrissage des bois et travail à l'église. Il était également censitaire des Célestins pour 20 s. de rente « sur la maison ou il demeure » à Sens<sup>58</sup>.

## V. MARCHÉS, PROVISIONS, SALAIRES

De même que nous avons calculé le coût des matériaux dans les dépenses faites par le frère dépositaire des Célestins, portons maintenant notre regard sur la part consentie aux salaires. Nous tenterons de dégager des comptes des Célestins la nature des rapports entre commanditaires et artisans, le rythme des paiements et la hiérarchie des salaires.

### 1. *Marchés et contrats*

Pour l'édification de leurs nouveaux bâtiments et l'approvisionnement du chantier en matériaux, les religieux passèrent contrat avec plusieurs entrepreneurs de la région sénonaise. Les traces de ces contrats sont conservées dans le registre de comptes par les mentions de sommes versées « pour la quittance » des marchés, c'est-à-dire pour l'acquittement des frais notariaux :

- 22 août 1477 : quittance du marché fait avec Philippot Sauvage, maçon : 14 s. (art. 2) ;
- 25 septembre 1477 : quittance du marché avec Jean Protat, couvreur : 13 s. 4 d. (art. 8) ;
- 12 mars 1478 (n.s.) : « au tabelion pour un brevet du marchié » fait avec Gilet Maudame, tuilier : 11 d. (art. 40) ;
- 16 mai 1478 : quittance du marché fait avec Jacquinet Larcher, menuisier : 10 s. (art. 74 ; article rayé) ;
- 20 juin 1478 : quittance du marché fait avec Jean Guillemolle, serrurier : 10 s. 10 d. (art. 92).

.A ces cinq marchés il faut en ajouter trois autres, auxquels il est fait allusion dans le compte annexe. Ils furent conclus avec le maçon Gramin, le charpentier Frémy et le verrier Hympe.

Nous ne connaissons pas les engagements stipulés par ces contrats, cependant il ressort des comptes, en ce qui concerne les ouvriers du bâtiment, que les rémunérations concernent la main-d'œuvre, qualifiée « besogne » dans le texte, et que les matériaux sont à la charge des religieux. Les marchés étaient peut-être comparables à nos actuelles adjudications par lots. Nous trouvons en effet à plusieurs reprises des versements « pour le premier marché » de même que la succession des équipes de maçons sur le chantier nous avait montré une division des travaux entre différents entrepreneurs.

Dans le cas des fournisseurs de matériaux, tuiliers, menuisiers, etc., le contrat semble inclure la fourniture des matières premières, et parfois même le transport jusqu'au chantier. Les délais de livraison paraissent également avoir été précisés : 6 l. au tuilier Gilet Maudame « sur XVIII milliers de tuille qu'il nous doit bailler entricy et la saint Rémy » (art. 38).

Les religieux concédèrent également des avances en argent à certains artisans, comme nous l'avions signalé dans le cas du tuilier. Cela se vérifie aussi pour le couvreur (art. 11), le potier de terre (art. 22) et d'autres.

Les marchés, outre les salaires en argent, stipulaient encore des avantages en nature : ainsi fut-il baillé au maçon Philippot Sauvage « quatre sextiers de blé froment qui lui avoient esté promis pour le marché fait de la massonnerie » (art. 113). De tels accords se retrouvent également dans le compte annexe : « Le XVI<sup>e</sup> jour du mois de may l'an mil III<sup>cc</sup> LXXVIII baillé à Jaquinot Larchier (...) sur 30 livres et ung sextier de seigle quil doit avoir... », ou encore en faveur du verrier : « Il a receu II bichez de froment pour le prix de V s. »

## *2. Les paiements*

Les sommes versées par le frère dépositaire, assisté dans sa comptabilité par un frère oblat, sont de deux ordres : des versements périodiques d'acquiescement des contrats, et des salaires journaliers. Ceux-ci sont versés aux manœuvres, mais aussi aux entrepreneurs lorsqu'ils effectuent des travaux non prévus au marché.

Les employés payés à la journée sont rémunérés après exécution du travail (exemples des déchargements ou de l'équarrissage des bois) ou en fin de semaine. L'exemple du mois de mars 1479 nous montre des règlements de salaires tous les sept jours pour des semaines de travail de quatre jours et demi à cinq jours pour les maçons, et de quatre jours seulement pour les manœuvres. Ce mode de règlement hebdomadaire est-il réel, ou est-ce une illusion due à la formule comptable utilisée par le frère Gilles Barrault ?

Les comptes de construction des Célestins font également figurer dans les dépenses certaines sommes rabattues aux entrepreneurs pour visites « en la taverne des pères Célestins ». Ces sommes, retranchées des salaires, correspondent aux emprunts en céréales et en vin réalisés par les ouvriers dans le cellier du monastère. Cette « taverne » ou cellier était gérée par un frère oblat comme en témoigne le compte annexe : « rabbatu audit Jehan Frémy (...) par Laurent notre oblat à cause des despenses faictes en notre taverne par ledit Frémy à plusieurs foiz et avec plusieurs personnes pour lesquelles ledit Frémy a respondu. »

## *3. Hiérarchie des salaires*

Les dépenses en matériaux nous ont montré, par ordre d'importance, la succession suivante : couverture, maçonnerie et bois. Curieusement la hiérarchie des salaires inverse cet ordre, comme le montre le Tableau 7.

Le Tableau 8 nous montre les différences de salaires entre les entrepreneurs (comme Coignet, ou le plâtrier) et les employés d'un « maître » de métier (Franroy et Guérin employés par Jehan Frémy) qui sont

Tableau 7

Nom	Profession	Salaire	% <sup>1</sup>	% <sup>2</sup>
Frémy	Charpentier	225 l. 5 s. 4 d.	34,10	17,55
Sauvage	Maçon	174 l. 2 s. 4 d.	26,35	13,56
Gramin	Maçon	78 l. 2 s. 1 d.	11,82	6,08
Protat	Couvreur	54 l. 11 s. 8 d.	8,26	4,25
Ympe	Verrier	11 l. 12 s. 8 d.	1,76	0,90
Sporat	Menuisier	8 l. 13 s. 5 d.	1,31	0,67

1. % des dépenses en salaires, basé sur 660 l. 12 s. 1 d.

2. % des dépenses totales, basé sur 1 283 l. 7 s. 10 d.

peut-être les « compagnons » auxquels quelques articles font allusion. Les différences de salaires journaliers entre les manœuvres semblent tenir essentiellement à la durée de leur engagement. Les manœuvres touchant plus de 2 s. travaillèrent pour les Célestins plus de dix jours, alors que ceux qui touchent moins de 2 s. ne figurent dans les comptes que pour trois journées, exception faite d'Estienne, employé à la maçonnerie pendant douze jours.

Tableau 8

Nom	Profession	Salaire journalier moyen
J. Coignet	Maçon	3 s. 9 d.
x	Plâtrier	3 s. 9 d.
G. Vigneron	Charpentier	3 s. 8 d.
J. Gramin	Menuisier	3 s. 4 d.
G. Franroy	Charpentier	3 s. 4 d.
P. Coignet	Maçon	2 s. 6 d.
Guérin	Charpentier	2 s. 6 d.
G. Charpentier	Manœuvre	2 s. 1 d.
P. Levimte	—	2 s. 1 d.
L. Milet	—	2 s. 1 d.
T. Grassin	—	2 s.
Estienne	—	1 s. 8 d.
Le Breton	—	1 s. 3 d.
Bonnevin	—	1 s. 3 d.
Bellirant	—	10 d.

Dans son ouvrage sur *La révolution industrielle au Moyen Age* Jean Gimpel indique les salaires moyens de quelques ouvriers du bâtiment; comparons-les, en pourcentages, aux salaires sénonais. Prenant pour base le salaire d'un ouvrier spécialisé — tailleur de pierre pour Jean Gimpel, ou maçon à Sens — nous constatons que les salaires sénonais s'inscrivent dans la moyenne nationale des rémunérations de l'époque.

Tableau 9

Qualification	Sens	Gimpel
Compagnon	100 %	100 %
Ouvrier qualifié	88,8 % à 66,6 %	87,7 %
Manœuvre	55,5 % à 33,3 %	35,5 %

### Conclusion

Les informations livrées par les comptes de construction des Célestins de Sens permettent d'envisager la part des différents postes comptables :

Salaires	660 l. 12 s. 1 d.	51,47 %
Matériaux	549 l. 10 s. 2 d.	42,81 %
Transport	53 l. 10 s. 10 d.	4,18 %
Divers	19 l. 14 s. 9 d.	1,54 %
Total	1 283 l. 7 s. 10 d.	100 %

Il ressort de ces chiffres que les salaires constituent les dépenses les plus importantes. Les entrepreneurs engagés par les religieux étaient les plus cotés de la cité à l'époque : le maçon Pierre Gramin était le maître des œuvres de la ville et du bailliage ; le charpentier Jean Frémy avait été spécialement appelé de Joigny quelques années auparavant pour effectuer des travaux à la cathédrale et il était devenu le maître des œuvres de charpenterie de la ville ; le maçon Philippot Sauvage venait d'Orléans et il s'était peut-être déplacé uniquement pour le chantier des Célestins ; le verrier Jacquet Ympe appartenait lui aussi à une famille réputée pour ses travaux, comme les serruriers Guillemolle et Du Four qui travaillèrent dans le même temps pour la municipalité.

Remarquons que plusieurs des artisans engagés par les moines Célestins étaient leurs censitaires : Pierre Gramin, Jean Guillemolle, Louis Guérin, les Ympe, le manœuvre Thibault Grassin... Notons aussi que tous les entrepreneurs résident à l'intérieur de la cité, souvent même dans le quartier sud-est, alors que les artisans fournisseurs sont tous des ruraux, à l'exception d'Adam Des Essars, qui est probablement le seul marchand urbain auquel il soit fait allusion. Notons encore que les matériaux sont acquis soit à Paris, soit dans les villages situés aux alentours de Sens, mais que la contribution du marché urbain est extrêmement faible.

Enfin, retenons la présence quelque vingt ans plus tard, de plusieurs des employés des Célestins sur le chantier des transepts de la cathédrale Saint-Étienne de Sens. La chapelle des Célestins ayant disparu nous ne pouvons la comparer avec les parties de la fin du XV<sup>e</sup> siècle de la cathédrale de Sens, mais nous pouvons cependant être assurés de la qualité des travaux qui y furent accomplis.

L'édifice était certainement sobre, sans ornementation, dans le strict respect de la règle bénédictine observée par les moines Célestins. Les matériaux employés ne sont pas luxueux, sauf pour les toitures, où sont utilisés

l'ardoise et le plomb. L'usage de la pierre de taille fut restreint, en raison de son prix d'achat et du surcroît de dépense dû aux frais de transport, et les matériaux locaux lui furent préférés. Remarquons enfin l'absence, dans les comptes, de la brique, pourtant utilisée au début du XV<sup>e</sup> siècle dans la construction du dortoir, et qui sera mise en honneur au siècle suivant dans l'édification de l'aile Louis XII de l'archevêché.

#### RÉFÉRENCES

- Aubert M.  
1960-61 « La construction au Moyen Age », *Bulletin Monumental*, t. 118, p. 241-259; *idem*, t. 119, p. 7-42, 81-120, 181-209, 297-323.
- Brutails J.A.  
1900 « Deux chantiers bordelais de 1486 à 1521 », *Le Moyen Age*, t. 13, p. 117 sq.
- Cailleaux D.  
1975 « Histoire du monastère Notre-Dame des Célestins à Sens », *Bulletin de la Société Archéologique de Sens*, n° 19, p. 12-21.
- Gimpel J.  
1975 *La révolution industrielle au Moyen Age*, Paris.
- Godefroy J.  
1971 *Lexique de l'ancien français*, Paris, nouv. éd.
- Piétrisson de Saint-Aubin P.  
1828-29 « La fourniture de la pierre sur les grands chantiers troyens du Moyen Age à la Renaissance », *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, p. 569-600.
- Porée C.  
1907 « Les architectes et la construction de la cathédrale de Sens », *Congrès Archéologique*, Avallon, p. 559-598.  
1920 *Histoire des rues et des maisons de Sens*, Sens.
- Quantin M.  
1870 *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Ville de Sens*, Sens.  
1873 *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, t. II, série G, Auxerre.

#### NOTES

1. Gilles Barrault, religieux célestin du monastère de Sens, qualifié de « dépositaire » de la communauté, dans le texte. Il figure encore avec le même titre dans un acte daté de 1492. Le prénom Giles (*sic*) au premier paragraphe du compte principal est une adjonction postérieure.
2. Secretenerie ou secretainerie, variante de sacristie selon le lexique de Godefroy.
3. Fourretier : forestier, garde des bois.

4. Fourretaige : droit de forestage.
5. Foe ou foé : de fouer ou fouage, creuser.
6. Festeaux : pluriel de festières ou faîtières.
7. Estoper ou estouper : clore ou boucher.
8. Nacelle ou nasselle : bateau de rivière.
9. Secretain : sacristain.
10. Barberie : c'est le local destiné à la tonsure des religieux. La règle de saint Benoît et les usages de l'ordre insistent sur la propreté corporelle et réglementent la coiffure.
11. Étienne Maynard, religieux célestin, provincial de France élu le 26 avril 1480. Il fut remplacé le 19 juin 1482 par le frère Jean Robert. Manuscrit n° 5145 de la Bibliothèque de l'Arsenal, Paris.
12. Il s'agit ici d'une référence au compte annexe, contenu dans le registre H 489 des Archives Départementales de l'Yonne, composé de deux cent neuf articles, qui regroupe par chapitres des sommes versées aux entrepreneurs. Ces dépenses étant déjà comptabilisées dans le compte principal, il ne nous a pas semblé nécessaire d'en donner l'édition.
13. La dépense totale indiquée par le frère dépositaire à la fin du compte principal, soit 1 268 l. 10 s., ne correspond pas aux dépenses réelles. Celles-ci se répartissent ainsi : compte principal, 1 240 l. 19 s. 2 d. ; compte annexe, 42 l. 8 s. 8 d. ; soit un total de 1 283 l. 7 s. 10 d. Cette somme est calculée d'après l'addition de chacun des articles, mais les totaux figurant à chaque page ne sont pas tous exacts. Ainsi au f° 4 v° il faut lire XXVI l. IX d., au lieu de XI d. ; au f° 6 r°, l'addition est minorée de 60 d. sans que l'on retrouve la source de l'erreur. Au f° 10 v°, l'addition est majorée de 121 d.
14. Cailleaux, 1975, p. 12-21.
15. Archives Départementales de l'Yonne, H 495. (Désormais A D Y.)
16. A D Y., H 538.
17. La famille Canape est connue à Paris. Dans un censier de Saint-Jean-de-Latran, daté de 1532 (Archives Nationales, S 5118-48) on peut lire : « La vesve du feu Pierre Canape, pour demy arpent de vigne assis près la carrière de Longue Avoine (...) aboutissant sur le chemin d'Arcueil. » Ce terrain était situé à Paris, près de l'actuelle rue du Faubourg Saint-Jacques où des carrières s'étagent sur deux niveaux subsistent encore aujourd'hui. Renseignements aimablement communiqués par M. Marc Viré.
18. Archives Municipales de Sens (désormais A M Sens) CC 7 : « Pour amener du rocher de Marsangis au port dudit lieu (de Sens), 3 200 pavés, 4 l. 7 s. 6 d. » et « pour ecarri 2 200 pavés neufs en la carrière de Marsangis, 22 l. 8 s. » (comptes municipaux des années 1490-1491).
19. n.s. : nouveau style. Le dépositaire des Célestins calcule l'année civile de Pâques à Pâques. Ainsi janvier 1477 équivaut à janvier 1478 (nouveau style) selon notre calendrier actuel.
20. A D Y., G 536.
21. *Ibid.*, H 489 f° 8 r°. La famille Des Essars est connue à Sens. En 1468, Adenet Des Essars résidait en la rue de la Gastellerie (Bibliothèque Municipale de Sens, Ms. n° 53) et, en 1552-1553, Nicolas Des Essars est qualifié de maître paveur (A M Sens, CC 12).
22. Porée, 1920, p. 117.

23. Plusieurs membres de la famille Martin sont connus à Coulours pour des époques postérieures. Ce village était réputé pour ses fabriques de clous et un dicton populaire disait: « Coulours beau pays, 900 habitants, 1 200 cloutiers ! » H. Brisbois, *Coulours, essai de monographie communale*, Troyes, 1942.
24. A D Y., G 1183.
25. Peut-être s'agit-il ici des pièces de bois connues sous le nom d'essentes, souvent utilisées pour les toitures.
26. Pour l'explication de cette somme, voir *supra*, note 13.
27. Cailleaux, 1975, p. 14.
28. A M Sens, CC 5, f° 70 v°.
29. Selon M.F. Calvet, B. Chevrier et A. Maillard (*Étude sur l'artisanat de la tuile en Champagne méridionale à la fin du Moyen Age*, mémoire de maîtrise, Paris-I, 1972-1973, non publié) une charrette attelée de deux chevaux pouvait transporter au XV<sup>e</sup> siècle un maximum de 650 tuiles.
30. A D Y., H 489.
31. Porée, 1920, p. 117.
32. *Ibid.*, p. 98 et 215.
33. A M Sens, CC 5.
34. A D Y., G 1137.
35. *Ibid.*, H 495.
36. *Ibid.*, G 1141.
37. A. Lance, *Dictionnaire des architectes français*, Paris 1872, p. 323, et C. Bauchel, *Nouveau dictionnaire des architectes français*, Paris, 1887, p. 268-269.
38. A D Y., G 1134.
39. A M Sens, CC 5, f° 73 r°.
40. *Ibid.*, CC 5, f° 15 r°.
41. A D Y., G 1142.
42. A M Sens, CC 11.
43. Porée, 1920, p. 212.
44. A M Sens, CC 6 et Cailleaux, 1975, p. 17.
45. A D Y., G 1142.
46. Porée, 1920, p. 347, 349 et 356.
47. Porée, 1907, p. 583.
48. A M Sens, CC 5, f° 17, 45, 47 et 69.
49. Porée, 1920, p. 206-207, 210 et 227.
50. A D Y., H 489, f° 8 r°.
51. Porée, 1920, p. 206-207, 210 et 227.
52. A M Sens, CC 5, f° 16 r°.
53. Porée, 1920, p. 347 et 356-357.
54. *Ibid.*, p. 206 et 397.
55. A D Y., G 804.
56. *Ibid.*, H 496.
57. Porée, 1907, p. 591.
58. A D Y., H 489, f° 4 r°.